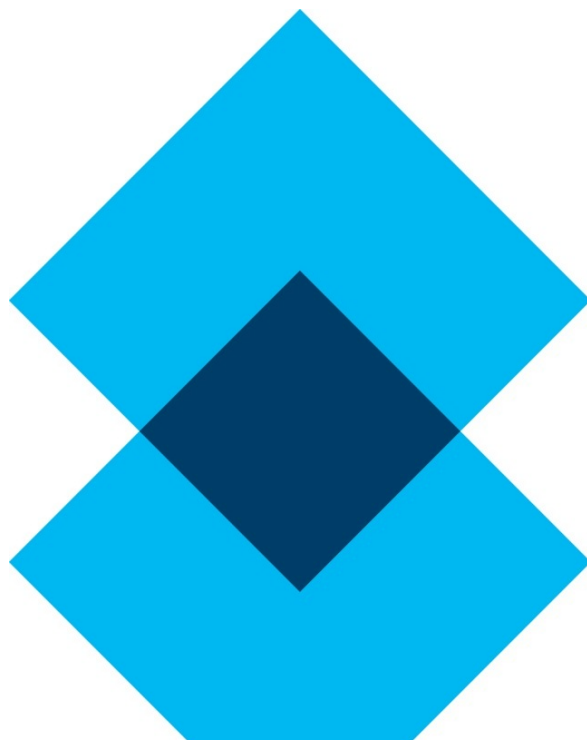

RAPPORT DE GESTION

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2014 et 2013



RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

Aimia Inc. (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Aimia » ou la « Société ») a été constituée le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Elle a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation d'Aimia.

Le présent rapport de gestion est établi en date du 12 novembre 2014 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires d'Aimia pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014 et des notes y afférentes, des états financiers consolidés audités d'Aimia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et des notes y afférentes, du rapport de gestion annuel d'Aimia (le « rapport de gestion de 2013 »), ainsi que de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et de la notice annuelle d'Aimia, datées respectivement du 14 mars et du 20 mars 2014.

Les résultats et les flux de trésorerie d'Aimia sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir sans s'y limiter.

De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients, les modifications apportées au programme Aéroplan, l'incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, les conflits d'intérêts, un nombre plus élevé que prévu d'échanges contre des primes, la réglementation, la situation de l'économie ou du marché de détail, la concurrence, les problèmes de liquidité d'Air Canada, les perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du

RAPPORT DE GESTION

voyage, des changements dans le secteur du transport aérien et une hausse des coûts des transporteurs aériens, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, les changements aux programmes de fidélisation coalisés, la nature saisonnière des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les activités à l'étranger, les poursuites, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre des régimes de retraite, les pannes d'équipement électronique et l'incapacité d'utiliser les logiciels tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et du change, le niveau d'endettement et les clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future, l'incertitude des versements de dividendes, la gestion de la croissance, les notations de crédit de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion et dans les autres documents publics d'Aimia déposés auprès des organismes de réglementation en valeurs mobilières canadiens. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes d'Aimia au 12 novembre 2014 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Aimia n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.

RAPPORT DE GESTION

RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION :

GLOSSAIRE	4
APERÇU	7
STRATÉGIE	9
INDICATEURS DE RENDEMENT	9
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS	13
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS	13
SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	14
INFORMATIONS SECTORIELLES	16
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %	21
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2014 ET 2013	23
COMPARAISON DES PÉRIODES DE NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2014 ET 2013	33
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	47
STRATÉGIE DE FINANCEMENT	49
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	49
ACQUISITION D'ENTREPRISES	53
PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE	55
INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE	56
PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES	56
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	59
NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES	60
TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA	61
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX	64
DIVIDENDES	65
CAPITAL SOCIAL	66
RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	67
CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES	67
MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR	68
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES	70
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	70
RISQUES ET INCERTITUDES	71
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	74

RAPPORT DE GESTION

GLOSSAIRE

« **Aéroplan** » - Aimia Canada Inc. (anciennement Aéroplan Canada Inc.);

« **Aimia** » ou la « **Société** » - Aimia Inc. et, lorsque le contexte l'exige, ses filiales et sociétés affiliées;

« **ARC** » - désigne l'Agence du revenu du Canada;

« **Capacité productive** » - englobe les positions de tête d'Aimia et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés;

« **Cardlytics** » - Cardlytics, Inc., société américaine fermée dans le domaine du marketing lié aux cartes pour les services bancaires électroniques;

« **Coût moyen des primes par unité de fidélisation** » - coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre d'unités de fidélisation échangées contre des primes pour cette période;

« **Désistements** » - nombre estimatif d'unités de fidélisation vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement. La direction estime que le taux moyen pondéré consolidé de désistements s'établit à 12 % au 30 septembre 2014 (12 % au 30 septembre 2013). Ce taux est calculé en fonction du total des unités de fidélisation en circulation en vertu des programmes de fidélisation de la Société;

« **Facturation brute** » - produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation, des services de fidélisation propriétaire, des services d'analytique et de connaissances ainsi que d'autres services rendus ou à rendre;

« **Facturation brute tirée de la vente d'unités de fidélisation** » - produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation;

« **Frais d'échange futurs** » - total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle);

« **IFRS** » - Normes internationales d'information financière;

« **ISS** » - services d'Intelligent Shopper Solutions, anciennement appelée « LMG Insight and Communication (I&C) »;

RAPPORT DE GESTION

« **i2c** » - Insight 2 Communication LLP;

« **Milles Aéroplan** » - milles émis par Aéroplan en vertu du programme Aéroplan;

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » - milles Aéroplan émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés;

« **Milles expirés** » - milles Aéroplan retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables;

« **Nectar** », « **Nectar UK** » ou « **programme Nectar** » - programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA au Royaume-Uni;

« **Nectar Italia** » ou « **programme Nectar Italia** » - programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA en Italie;

« **Paiement à la CIBC** » - paiement de 150,0 M\$ versé à la CIBC par Aimia le 27 décembre 2013 relativement à la vente d'environ la moitié du portefeuille de cartes Aéroplan à TD conformément au contrat d'achat d'actifs, tel qu'il est décrit sous la rubrique *NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES*;

« **Partenaires commerciaux** » - partenaires d'accumulation et partenaires d'échange;

« **Partenaires d'accumulation** » - partenaires commerciaux qui achètent des services de fidélisation coalisée, y compris les unités de fidélisation;

« **Partenaires d'échange** » - partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation;

« **PCGR** » - principes comptables généralement reconnus du Canada, qui s'entendent des Normes internationales d'information financière depuis le 1^{er} janvier 2011;

« **PLM** » - PLM Premier, S.A.P.I. de C.V., collectivement avec son prédécesseur, Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V., propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé mexicain;

« **Points Nectar** » - points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar;

« **Points Nectar Italia** » - points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia;

« **Prismah** » - Prismah Fidelidade S. A., société formée pour offrir des services de fidélisation au Brésil;

RAPPORT DE GESTION

« **Programme Aéroplan** » - programme de fidélisation coalisé exploité par Aéroplan, qui en est le propriétaire;

« **Provision au titre de la migration des cartes** » - provision relative à la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD, telle qu'elle est décrite sous la rubrique **NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES**;

« **Smart Button** » - Smart Button Associates, Inc., qui offre aux clients une solution de fidélisation clé en main et riche en fonctionnalités fondée sur le modèle logiciel-service;

« **Think Big** » - Think Big Digital Sdn Bhd, propriétaire et exploitant de BIG, le programme de fidélisation d'AirAsia et de Tune Group;

« **Total des milles** » - total des milles Aéroplan échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement, mais pas les milles expirés) émis en vertu du programme Aéroplan;

« **Travel Club** » - Air Miles España, S.A., propriétaire et exploitant de Travel Club, programme de fidélisation coalisé d'Espagne;

« **Unités de fidélisation** » - milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales d'Aimia en vertu des programmes respectifs détenus et exploités par chacune des entités;

« **Unités de fidélisation ayant fait l'objet d'un désistement** » - unités de fidélisation émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées;

« **Variation des frais d'échange futurs** » - variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période.

RAPPORT DE GESTION

APERÇU

Aimia est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte trois secteurs d'exploitation régionaux : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »).

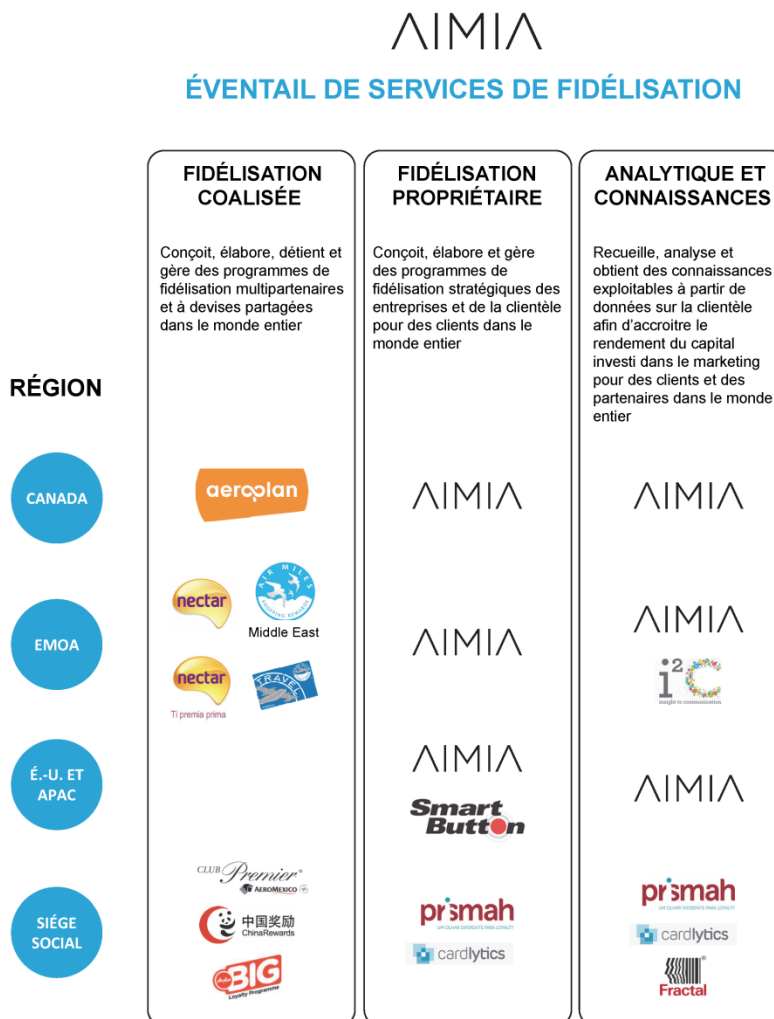
Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant de Nectar, programme de fidélisation coalisé le plus important du Royaume-Uni, de Nectar Italia, programme de fidélisation coalisé le plus important d'Italie, et d'Air Miles Moyen-Orient, programme de fidélisation coalisé de premier plan des Émirats arabes unis, du Qatar et du Bahreïn, par l'entremise d'une participation de 60 %. Par l'intermédiaire des services d'ISS et de sa participation de 50 % dans i2c, une coentreprise avec Sainsbury's, le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services d'analytique et de connaissances fondés sur des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. De plus, Aimia conçoit des outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, à analyser et à trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing. Dans chaque région, Aimia fournit des services de fidélisation propriétaire, notamment l'élaboration de stratégies, la conception, le lancement et l'exploitation de programmes de fidélisation. En outre, Aimia a renforcé sa gamme de solutions grâce à l'acquisition de Smart Button aux États-Unis, qui offre aux clients une solution de fidélisation clé en main et riche en fonctionnalités fondée sur le modèle logiciel-service.

Aimia détient une participation de 48,9 % dans PLM, qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique, ainsi qu'une participation de 50 % dans Prismah, qu'elle contrôle conjointement avec Multiplus S.A., société créée en vue de proposer des services de fidélisation au Brésil. Aimia détient également des placements dans Travel Club, programme de fidélisation coalisé de premier plan d'Espagne, Think Big, propriétaire et exploitant de BIG, le programme de fidélisation d'AirAsia et de Tune Group, et dans China Rewards, programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine, ainsi que des participations minoritaires dans Cardlytics, société américaine fermée dans le domaine du marketing lié aux cartes pour les services bancaires électroniques, et Fractal Analytics, fournisseur en analytique de données avancée.

RAPPORT DE GESTION

STRUCTURE RÉGIONALE ET SERVICES DE FIDÉLISATION

Le diagramme suivant illustre la structure régionale adoptée par Aimia aux fins de la communication de l'information et l'éventail complet de services de fidélisation au 30 septembre 2014 :



Notes :

- Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle d'Aimia, mais plutôt sa structure d'exploitation.
- Au 30 septembre 2014, Aimia détenait 60 % d'Air Miles Moyen-Orient, 50 % de Prismah, 50 % d'i2c, 48,9 % de Club Premier, des participations dans Travel Club, dans Think Big et dans China Rewards et des participations minoritaires dans Cardlytics et Fractal Analytics. Toutes les autres unités d'exploitation présentées dans le diagramme ci-dessus sont détenues à 100 % par Aimia.
- Les services d'analytique et de connaissances comprennent les services d'ISS et d'i2c. Bien qu'ISS offre des services dans l'ensemble des régions, ses résultats sont présentés dans le secteur EMOA seulement aux fins de la communication de l'information financière.

RAPPORT DE GESTION

STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2013 pour une analyse de la stratégie d'Aimia.

INDICATEURS DE RENDEMENT

FACTURATION BRUTE

Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation

Aimia tire des rentrées de fonds de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires d'accumulation au titre de ses programmes de fidélisation coalisés. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation ».

Autres éléments de facturation brute

Aimia tire également des rentrées de fonds des services de fidélisation propriétaire rendus ou à rendre à des clients, des services d'analytique et de connaissances ainsi que d'autres services de fidélisation. Ces rentrées de fonds sont appelées « autres éléments de facturation brute ».

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Produits des activités ordinaires

Fidélisation coalisée

Une caractéristique clé des programmes de fidélisation multipartenaires ou à devises partagées d'Aimia est que les produits bruts tirés de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation », sont différés puis constatés à titre de produits des activités ordinaires au moment où les unités de fidélisation sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre d'unités de fidélisation vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Aimia constate les produits liés aux unités de fidélisation dont elle ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres en fonction du nombre d'unités de fidélisation échangées dans une période donnée par rapport au nombre total des unités de fidélisation qui devraient, d'après la Société, être échangées.

RAPPORT DE GESTION

Fidélisation propriétaire

Aimia touche des honoraires liés aux services de fidélisation propriétaire qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation pour le compte de ses clients. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés dans les produits des activités ordinaires lorsque le montant, le degré d'avancement et les coûts du service peuvent être évalués de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés au service seront réalisés.

Autres

Les autres produits des activités ordinaires sont constitués de ce qui suit :

- les honoraires liés aux services d'analytique et de connaissances, tirés des services et des outils sous licence qui aident les clients à recueillir, à analyser et à trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing;
- les frais facturés aux membres de programmes de fidélisation coalisés pour divers services;
- la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et de l'expertise dans le secteur de la fidélisation, ainsi que les redevances relatives aux marques de commerce Air Miles et Nectar;
- la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada.

Ces honoraires sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits des activités ordinaires lorsque les services sont rendus ou selon la comptabilité d'exercice, compte tenu de la nature des ententes, dans le cas des redevances.

Coût des primes, coûts directs et charges d'exploitation

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs unités de fidélisation. À ce moment-là, Aimia engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre d'unités de fidélisation échangées et le coût des primes achetées par Aimia relativement aux unités de fidélisation échangées.

Le coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des unités de fidélisation échangées.

RAPPORT DE GESTION

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de fidélisation propriétaire et de services d'analytique et de connaissances, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de primes et les commissions.

Les charges d'exploitation engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais administratifs généraux.

RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT AJUSTÉ (« BAIIA AJUSTÉ »)

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits différés et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement d'Aimia d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement et aux pertes de valeur, qui de par leur nature sont des éléments hors trésorerie et peuvent varier de façon importante en fonction des méthodes comptables utilisées ou de divers facteurs non liés à l'exploitation tels que le coût d'origine. Le BAIIA ajusté tient aussi compte des distributions et des dividendes reçus ou à recevoir des placements mis en équivalence.

La variation des produits différés correspond à la différence entre la facturation brute et les produits des activités ordinaires constatés, y compris la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des unités de fidélisation vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par unité de fidélisation échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre d'unités de fidélisation échangées) appliqué au nombre total d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») conformément à sa publication d'octobre 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

RAPPORT DE GESTION

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat d'exploitation ou au résultat net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter à la section [SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds présentées dans les tableaux des flux de trésorerie.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté permet d'évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, ajusté pour exclure l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence et les pertes de valeur comptabilisées. Le résultat net ajusté tient compte de la variation des produits différés et de la variation des frais d'échange futurs, déduction faite de l'incidence de l'impôt sur le résultat et de la participation ne donnant pas le contrôle (le cas échéant) dans ces éléments à l'échelle de l'entité. Le résultat net ajusté tient aussi compte des distributions et des dividendes reçus ou à recevoir des placements mis en équivalence.

Le résultat net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter à la section [SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financières.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

RAPPORT DE GESTION

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes versés, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, se reporter à la section *SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Pour une analyse de ces facteurs, se reporter au rapport de gestion de 2013.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières d'Aimia qui suivent sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires des trimestres et des périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2014 et 2013 et des notes y afférentes, avec lesquelles ces données doivent être lues.

Historiquement, les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme Aéroplan et du programme Nectar.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre		%Δ	Cumul annuel
	2014	2013	2014	2013		
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>						
Facturation brute	633,2	576,7	1 998,5 ⁽ⁱ⁾	1 708,4	9,8	17,0
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	472,4	419,1	1 512,2 ⁽ⁱ⁾	1 246,7	12,7	21,3
Total des produits des activités ordinaires avant les éléments suivants	543,4	499,7	1 707,7	1 602,9	8,7	6,5
Modification du taux de désistements - incidence relative aux exercices antérieurs	-	-	-	(617,0) ^(f)	**	**
Total des produits des activités ordinaires (tels que présentés)	543,4	499,7	1 707,7	985,9 ^(f)	8,7	73,2
Coût des primes et coûts directs	(353,2)	(290,4)	(1 112,2)	(874,4) ^(g)	21,6	27,2
Marge brute avant amortissement ^(a)	190,2	209,3	595,5	111,5 ^{(f)(g)}	(9,1)	**
Amortissement	(12,4)	(10,9)	(36,0)	(31,7)	13,8	13,6
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(32,9)	(20,1)	(98,9)	(60,5)	63,7	63,5
Marge brute	144,9	178,3	460,6	19,3 ^{(f)(g)}	(18,7)	**
Charges d'exploitation	(160,9)	(157,1)	(498,3)	(508,6) ^(g)	2,4	(2,0)
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	32,9	20,1	98,9	60,5	63,7	63,5
Résultat d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	16,9	41,3	61,2	(428,8) ^{(f)(g)}	(59,1)	**
Amortissement	12,4	10,9	36,0	31,7	13,8	13,6
BAIIA ^{(a)(c)}	29,3	52,2	97,2	(397,1) ^{(f)(g)}	(43,9)	**
Ajustements :						
Variation des produits différés						
Facturation brute	633,2	576,7	1 998,5	1 708,4		
Produits des activités ordinaires	(543,4)	(499,7)	(1 707,7)	(985,9)		
Variation des frais d'échange futurs ^(b) (Variation du nombre net d'unités de fidélisation en cours x coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période)	(59,0)	(47,0)	(145,0)	(66,6)		
Distributions de placements mis en équivalence	3,8	3,5	11,2	10,4		
Total partiel des ajustements	34,6	33,5	157,0	666,3		
BAIIA ajusté ^(c)	63,9	85,7	254,2 ⁽ⁱ⁾	269,2 ^(g)	(25,4)	(5,6)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	(24,3)	2,1	(60,8)	(372,7) ^{(g)(h)(i)}		
Nombre moyen pondéré d'actions	173 992 899	172 529 307	173 559 485	172 400 541		
Résultat par action ordinaire ^(d)	(0,17)	0,00	(0,44)	(2,21) ^{(g)(h)(i)}		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	(24,3)	2,1	(60,8)	(372,7) ^{(g)(h)(i)}		
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	32,9	20,1	98,9	60,5		
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	0,8	4,5	(0,9)	8,1		
Ajustements du BAIIA ajusté (indiqué plus haut)	34,6	33,5	157,0	666,3		
Impôts liés aux ajustements ^(e)	(6,4)	(8,3)	(32,6)	(165,1)		
Quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements ci-haut	(0,4)	(1,3)	(1,9)	(2,9)		
Résultat net ajusté ^(c)	37,2	50,6	159,7 ^(k)	194,2 ^{(g)(i)}	(26,5)	(17,8)
Résultat net ajusté par action ordinaire ^{(c)(d)}	0,18	0,28	0,83 ^(k)	1,08 ^{(g)(i)}		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	68,1	80,7	321,4 ^{(l)(m)}	180,2		
Dépenses en immobilisations	(11,8)	(12,2)	(51,5)	(32,5)		
Dividendes	(36,4)	(32,2)	(107,1)	(94,7)		
Flux de trésorerie disponibles ^(c)	19,9	36,3	162,8 ^{(l)(m)}	53,0	(45,2)	**
Total de l'actif	5 440,7	5 288,2	5 440,7	5 288,2		
Total du passif non courant	2 375,2	2 182,6	2 375,2	2 182,6		

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif au titre des frais d'échange futurs en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.
- c) Mesure hors PCGR.
- d) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
- e) Les taux d'impôt effectifs par entité sont appliqués aux ajustements respectifs de chaque entité notés ci-dessus.
- f) Le total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 inclut l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 et qui a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013 et une tranche de 46,6 M\$, au semestre terminé le 30 juin 2013. Par conséquent, l'incidence non comparable pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 se chiffre à 617,0 M\$ et est attribuable aux exercices antérieurs à 2013.
- g) Inclut une incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif rendu au deuxième trimestre de 2013 relativement au litige concernant la TVA. De ce montant, une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) a été comptabilisée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£), en augmentation des charges d'exploitation.

Avant que ne soit rendu le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé dans le coût des primes un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£) représentant les crédits de taxes sur les intrants comptabilisés pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.

- h) Inclut l'incidence défavorable découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan de 483,8 M\$, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 179,8 M\$, dont une tranche de 167,5 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013 et une tranche de 12,3 M\$, au semestre terminé le 30 juin 2013.

L'incidence non comparable de la modification apportée au taux de désistements pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'est établie à 449,5 M\$, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 167,5 M\$.

- i) Inclut l'incidence favorable du renversement, au deuxième trimestre de 2013, d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ (10,8 M£) par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.

Avant que ne soit rendu le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 1,1 M\$ (0,7 M£) au titre de la charge d'intérêts pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.

- j) Inclut un versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD le 2 janvier 2014 afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme Aéroplan.
- k) Inclut le versement unique reçu de TD le 2 janvier 2014 totalisant 73,4 M\$, déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 26,6 M\$.
- l) La taxe de vente harmonisée de 22,5 M\$ liée au paiement à la CIBC versé le 27 décembre 2013 a été perçue au premier trimestre de 2014.
- m) Inclut un montant de 83,4 M\$ reçu de l'ARC au deuxième trimestre de 2014 au titre du remboursement d'impôt lié au report en arrière d'une perte au Canada.

** Information non significative.

RAPPORT DE GESTION

INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 septembre 2014, la Société comptait trois secteurs à présenter et secteurs opérationnels : Canada; EMOA; et É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction du groupe et le chef de l'exploitation du groupe de la Société examinent des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité. Les régions É.-U. et APAC ont été regroupées puisqu'elles réunissent les critères de regroupement prescrits par IFRS 8, *Secteurs opérationnels*.

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation dans le programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et de services d'analytique et de connaissances, ce qui comprend les services d'ISS.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. La gestion des services communs à l'échelle mondiale et de la rémunération fondée sur des actions étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs opérationnels.

RAPPORT DE GESTION

Les informations financières pertinentes sont résumées par secteur opérationnel ci-dessous :

Trimestres terminés les 30 septembre												
(en millions de dollars canadiens)	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(b)		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	368,5	321,0	183,1 ^(c)	169,1 ^(c)	82,0 ^(c)	86,6 ^(c)	-	-	(0,4)	-	633,2 ^(c)	576,7 ^(c)
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	316,4	269,3	156,0	149,8	-	-	-	-	-	-	472,4	419,1
Produits au titre des unités de fidélisation	262,5	235,8	119,9	107,9	-	-	-	-	-	-	382,4	343,7
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	39,8	40,0	6,0	4,6	82,8	85,0	-	-	-	-	128,6	129,6
Autres produits des activités ordinaires	11,2	11,8	21,2	14,6	-	-	-	-	-	-	32,4	26,4
Produits intersociétés	-	-	0,1	-	0,3	-	-	-	(0,4)	-	-	-
Total des produits des activités ordinaires	313,5	287,6	147,2	127,1	83,1	85,0	-	-	(0,4)	-	543,4	499,7
Coût des primes et coûts directs	210,2	157,6	98,5	84,9	44,5	47,9	-	-	-	-	353,2	290,4
Marge brute avant amortissement	103,3	130,0	48,7	42,2	38,6	37,1	-	-	(0,4)	-	190,2	209,3
Amortissement ^(a)	37,2	24,0	5,1	4,1	3,0	2,9	-	-	-	-	45,3	31,0
Marge brute	66,1	106,0	43,6	38,1	35,6	34,2	-	-	(0,4)	-	144,9	178,3
Charges d'exploitation avant les éléments suivants	53,9	58,3	45,3	34,2	41,7	41,1	18,1	17,6	(0,4)	-	158,6	151,2
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	2,3	5,9	-	-	2,3	5,9
Total des charges d'exploitation	53,9	58,3	45,3	34,2	41,7	41,1	20,4	23,5	(0,4)	-	160,9	157,1
Résultat d'exploitation	12,2	47,7	(1,7)	3,9	(6,1)	(6,9)	(20,4)	(23,5)	-	-	(16,0)	21,2
BALIA ajusté ^(g)	73,6	87,9	11,1	20,2	(4,2)	(2,4)	(16,6) ^(f)	(20,0) ^(f)	-	-	63,9 ^(f)	85,7 ^(f)
Dépenses en actifs non courants ^(d)	5,5	6,8	4,9	4,5	1,0	0,9	0,4	-	S.O.	S.O.	11,8	12,2
Actifs non courants ^(d)	3 048,6	3 137,5	532,5 ^(e)	483,6 ^(e)	74,2 ^(e)	88,6 ^(e)	2,5	2,2	S.O.	S.O.	3 657,8 ^(e)	3 711,9 ^(e)

RAPPORT DE GESTION

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats d'exploitation de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 157,1 M\$ au R.-U. et de 45,4 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, comparée à une facturation brute aux clients externes de 139,6 M\$ au R.-U. et de 51,9 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 479,6 M\$ au R.-U. et de 66,6 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2014, comparés à des actifs non courants de 432,6 M\$ au R.-U. et de 83,1 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2013.
- f) Le BAIIA ajusté inclut les distributions reçues de PLM totalisant 3,8 M\$ et 3,5 M\$ pour les trimestres terminés les 30 septembre 2014 et 2013, respectivement.
- g) Mesure hors PCGR.

RAPPORT DE GESTION

Neuf mois terminés les 30 septembre												
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>												
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(b)		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	1 166,4 ^(g)	953,0	567,9 ^(c)	504,1 ^(c)	264,9 ^(c)	251,7 ^(c)	-	-	(0,7)	(0,4)	1 998,5 ^{(c)(g)}	1 708,4 ^(c)
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	1 017,6 ^(g)	796,4	494,6	450,3	-	-	-	-	-	-	1 512,2 ^(g)	1 246,7
Produits au titre des unités de fidélisation avant les éléments suivants	823,6	785,1	388,1	354,2	-	-	-	-	-	-	1 211,7	1 139,3
Modification du taux de désistements - incidence relative aux exercices antérieurs	-	(617,0) ^(f)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(617,0) ^(f)
Produits au titre des unités de fidélisation (tels que présentés)	823,6	168,1	388,1	354,2	-	-	-	-	-	-	1 211,7	522,3
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	116,1	120,5	17,7	12,6	268,1	253,3	-	-	-	-	401,9	386,4
Autres produits des activités ordinaires	38,2	35,9	55,9	41,3	-	-	-	-	-	-	94,1	77,2
Produits intersociétés	-	-	0,2	0,2	0,5	0,2	-	-	(0,7)	(0,4)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	977,9	324,5	461,9	408,3	268,6	253,5	-	-	(0,7)	(0,4)	1 707,7	985,9
Coût des primes et coûts directs	653,9	533,4	314,0	200,6 ^(h)	144,3	140,4	-	-	-	-	1 112,2	874,4 ^(h)
Marge brute avant amortissement	324,0	(208,9)	147,9	207,7 ^(h)	124,3	113,1	-	-	(0,7)	(0,4)	595,5	111,5 ^(h)
Amortissement ^(a)	110,1	71,9	15,8	11,9	9,0	8,4	-	-	-	-	134,9	92,2
Marge brute	213,9	(280,8)	132,1	195,8 ^(h)	115,3	104,7	-	-	(0,7)	(0,4)	460,6	19,3 ^(h)
Charges d'exploitation avant les éléments suivants	173,7	165,9	128,9	156,6 ^(h)	130,8	123,6	56,4	49,3	(0,7)	(0,4)	489,1	495,0 ^(h)
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	9,2	13,6	-	-	9,2	13,6
Total des charges d'exploitation	173,7	165,9	128,9	156,6 ^(h)	130,8	123,6	65,6	62,9	(0,7)	(0,4)	498,3	508,6 ^(h)
Résultat d'exploitation	40,2	(446,7)	3,2	39,2 ^(h)	(15,5)	(18,9)	(65,6)	(62,9)	-	-	(37,7)	(489,3) ^(h)
BAIIA ajusté ^(j)	273,3 ^(g)	253,4	45,5	80,6 ^(h)	(10,2)	(12,3)	(54,4) ^(j)	(52,5) ^(j)	-	-	254,2 ^{(g)(j)}	269,2 ^{(h)(j)}
Dépenses en actifs non courants ^(d)	31,3	19,0	18,0	11,7	1,8	1,8	0,4	-	S.O.	S.O.	51,5	32,5
Actifs non courants ^(d)	3 048,6	3 137,5	532,5 ^(e)	483,6 ^(e)	74,2 ^(e)	88,6 ^(e)	2,5	2,2	S.O.	S.O.	3 657,8 ^(e)	3 711,9 ^(e)

RAPPORT DE GESTION

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats d'exploitation de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 482,1 M\$ au R.-U. et de 150,5 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, comparée à une facturation brute aux clients externes de 402,9 M\$ au R.-U. et de 158,7 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 479,6 M\$ au R.-U. et de 66,6 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2014, comparés à des actifs non courants de 432,6 M\$ au R.-U. et de 83,1 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2013.
- f) Représente l'incidence non comparable de 617,0 M\$ de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 attribuable aux exercices antérieurs à 2013.
- g) Inclut un versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD le 2 janvier 2014 afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme Aéroplan.
- h) Inclut une incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif rendu relativement au litige concernant la TVA au cours du deuxième trimestre de 2013. De ce montant, une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) a été comptabilisée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£), en augmentation des charges d'exploitation.

Avant que ne soit rendu le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé dans le coût des primes un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£) représentant les crédits de taxes sur les intrants comptabilisés pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.
- i) Le BAIIA ajusté inclut les distributions reçues de PLM totalisant 11,2 M\$ et 10,4 M\$ pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2014 et 2013, respectivement.
- j) Mesure hors PCGR.

RAPPORT DE GESTION

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %

<i>(en pourcentage du total des produits des activités ordinaires)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Total des produits des activités ordinaires avant l'incidence de la modification du taux de désistements relative aux exercices antérieurs	100,0	100,0	100,0	100,0 ^(c)
Coût des primes et coûts directs	(65,0)	(58,1)	(65,1)	(54,6) ^(d)
Marge brute avant amortissement ^(a)	35,0	41,9	34,9	45,4 ^{(c)(d)}
Charges d'exploitation	(29,6)	(31,4)	(29,2)	(31,7) ^(d)
Amortissement	(2,3)	(2,2)	(2,1)	(2,0)
Résultat d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	3,1	8,3	3,6	11,7 ^{(c)(d)}

<i>(en pourcentage de la facturation brute)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Facturation brute	100,0	100,0	100,0 ^(g)	100,0
Total des produits des activités ordinaires avant l'incidence de la modification du taux de désistements relative aux exercices antérieurs	85,8	86,6	85,4	93,8 ^(c)
Coût des primes et coûts directs	(55,8)	(50,4)	(55,7)	(51,2) ^(d)
Charges d'exploitation	(25,4)	(27,2)	(24,9)	(29,8) ^(d)
Résultat d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	2,7	7,2	3,1	11,0 ^{(c)(d)}
BAIIA ajusté ^(b)	10,1 ^(e)	14,9 ^(e)	12,7 ^{(e)(g)}	15,8 ^{(d)(e)}
Résultat net ajusté ^(b)	5,9 ^(e)	8,8 ^(e)	8,0 ^{(e)(h)}	11,4 ^{(d)(e)(f)}
Flux de trésorerie disponibles ^(b)	3,1	6,3	8,1 ^{(g)(i)(j)}	3,1

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) Exclut l'incidence non comparable de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, soit 617,0 M\$.
- d) Inclut une incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif rendu relativement au litige concernant la TVA au cours du deuxième trimestre de 2013. De ce montant, une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) a été comptabilisée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£), en augmentation des charges d'exploitation.

Avant que ne soit rendu le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé dans le coût des primes un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£) représentant les crédits de taxes sur les intrants comptabilisés pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.

- e) Inclut les distributions reçues de PLM totalisant 3,8 M\$ et 11,2 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014, respectivement, comparativement à 3,5 M\$ et à 10,4 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, respectivement.
- f) Inclut l'incidence favorable du renversement, au deuxième trimestre de 2013, d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ (10,8 M£) par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.

Avant que ne soit rendu le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 1,1 M\$ (0,7 M£) au titre de la charge d'intérêts pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.

- g) Inclut un versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD le 2 janvier 2014 afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme Aéroplan.
- h) Inclut le versement unique reçu de TD le 2 janvier 2014 totalisant 73,4 M\$, déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 26,6 M\$.
- i) La taxe de vente harmonisée de 22,5 M\$ liée au paiement à la CIBC versé le 27 décembre 2013 a été perçue au premier trimestre de 2014.
- j) Inclut un montant de 83,4 M\$ reçu de l'ARC au deuxième trimestre de 2014 au titre du remboursement d'impôt lié au report en arrière d'une perte au Canada.

RAPPORT DE GESTION

COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2014 ET 2013

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Suit une analyse des résultats d'exploitation consolidés d'Aimia. Pour une analyse approfondie des résultats d'exploitation par secteur, se reporter à la rubrique *Résultats d'exploitation par secteur*.

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 septembre 2014 s'est élevée à 633,2 M\$, contre 576,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une hausse de 56,5 M\$, ou de 9,8 %, compte tenu de l'incidence de 22,9 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart, soit une hausse de 33,6 M\$, s'explique principalement par le rendement du programme Aéroplan dans le secteur des services financiers et par les autres éléments de facturation brute dans la région EMOA, en partie contrebalancés par la diminution de la facturation brute au titre des unités de fidélisation dans la région EMOA ainsi que par la baisse des autres éléments de facturation brute dans la région É.-U. et APAC.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique et de connaissances, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus.

Le **total des produits des activités ordinaires** dégagés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 s'est chiffré à 543,4 M\$, comparativement à 499,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une hausse de 43,7 M\$, ou de 8,7 %, en partie attribuable à l'incidence favorable de 19,1 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart, soit une hausse de 24,6 M\$, s'explique principalement par l'augmentation des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation attribuable au volume d'échanges plus important dans le programme Aéroplan ainsi que par l'augmentation des autres produits des activités ordinaires dans la région EMOA. Ces facteurs ont cependant été contrebalancés en partie par la diminution des produits des activités ordinaires au titre des services de fidélisation propriétaire dans la région É.-U. et APAC.

RAPPORT DE GESTION

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du prix de vente moyen d'une unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôt sur le résultat de 3,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 353,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 290,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une hausse de 62,8 M\$, ou de 21,6 %, compte tenu de l'incidence défavorable de 12,8 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart, soit 50,0 M\$, découle principalement de l'augmentation du coût des primes pour le programme Aéroplan attribuable essentiellement à l'offre de primes-voyages améliorées dans le cadre du programme Distinction, ainsi que de la hausse des volumes d'échanges, partiellement contrebalancées par la baisse des coûts directs dans la région É.-U. et APAC.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût moyen des primes par unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du coût moyen des primes par unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation du coût des ventes et du résultat avant impôt sur le résultat de 2,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014.

La **marge brute avant amortissement** a représenté 35,0 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 et a diminué de 6,9 points de pourcentage par rapport à la période correspondante de 2013, une conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

Les **charges d'exploitation** se sont chiffrées à 160,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 157,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, en hausse de 3,8 M\$, ou de 2,4 %, compte tenu de l'incidence défavorable de 6,6 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart, qui représente une baisse de 2,8 M\$, s'explique principalement par la diminution des frais de marketing et de promotion et des honoraires professionnels au Canada, ainsi que par la baisse des charges du siège social, en partie contrebalancées par l'augmentation des coûts liés au développement de produits mondiaux dans la région EMOA.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 12,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 10,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013. L'augmentation est principalement attribuable aux nouvelles initiatives technologiques au Canada et dans la région EMOA.

RAPPORT DE GESTION

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 32,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 20,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013. L'écart s'explique principalement par la révision des estimations de la durée d'utilité de certains contrats avec des partenaires d'accumulation et relations clients à la fin de 2013.

Le **résultat d'exploitation**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est établi à 16,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 41,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, en baisse de 24,4 M\$, une conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

Les **frais financiers nets** du trimestre terminé le 30 septembre 2014 sont composés principalement de la charge d'intérêts sur la dette à long terme de 12,4 M\$, partiellement contrebalancée par les produits d'intérêts de 4,0 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations ainsi que par les autres produits financiers de 0,2 M\$.

Le **résultat net** des trimestres terminés les 30 septembre 2014 et 2013 tient compte de l'effet de la charge d'impôt sur le résultat exigible, soit respectivement 8,3 M\$ et 2,7 M\$, et du recouvrement (de la charge) d'impôt sur le résultat différé de 9,2 M\$ et de (2,9) M\$, respectivement. Le résultat net des trimestres terminés les 30 septembre 2014 et 2013 tient également compte de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence, soit respectivement (0,8) M\$ et (4,5) M\$.

Les impôts sur le résultat exigibles sont essentiellement attribuables à nos activités au Canada. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les impôts sur le résultat différés qui ont trait à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger n'ont pas été comptabilisés. En conséquence, le recouvrement d'impôt sur le résultat différé de la période, qui est principalement lié aux activités au Canada, n'a pas été augmenté par les recouvrements d'impôts sur le résultat différés liés à nos établissements à l'étranger, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 63,9 M\$, ou à 10,1 % (en pourcentage de la facturation brute), pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014. Le BAIIA ajusté s'était établi à 85,7 M\$, ou à 14,9 % (en pourcentage de la facturation brute), pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 37,2 M\$, ou à 5,9 % (en pourcentage de la facturation brute), pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014. Le résultat net ajusté du trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'était chiffré à 50,6 M\$, ou à 8,8 % (en pourcentage de la facturation brute). L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée sous la rubrique **Résultat net**.

RAPPORT DE GESTION

Le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté des trimestres terminés les 30 septembre 2014 et 2013 tiennent compte des distributions reçues de PLM de 3,8 M\$ et de 3,5 M\$, respectivement.

Les **flux de trésorerie disponibles** du trimestre terminé le 30 septembre 2014 se sont élevés à 19,9 M\$, contre 36,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013. L'écart défavorable de 16,4 M\$ résulte surtout des facteurs suivants :

- une diminution de 12,6 M\$ de la trésorerie provenant des activités d'exploitation, principalement attribuable à la hausse de 62,8 M\$ du coût des primes et des coûts directs, au dépôt de 20,7 M\$ versé à Revenu Québec dont il est question à la rubrique **Impôts sur le résultat** et à l'augmentation de 7,4 M\$ des charges d'exploitation, partiellement contrebalancés par l'augmentation de 56,5 M\$ de la facturation brute. Le solde de l'écart résulte des variations des actifs d'exploitation nets;
- une baisse des dépenses en immobilisations de 0,4 M\$;
- une augmentation de 4,2 M\$ des dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées, laquelle s'explique principalement par la hausse du taux de dividende trimestriel, qui est passé de 0,17 \$ à 0,18 \$ par action ordinaire, et par les dividendes versés sur les actions privilégiées de série 3 émises le 15 janvier 2014.

Le **BAIIA ajusté**, le **résultat net ajusté** et les **flux de trésorerie disponibles** ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

Cette section présente une analyse des résultats d'exploitation de chacun des secteurs.

CANADA

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 septembre 2014 s'est chiffrée à 368,5 M\$, contre 321,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une hausse de 47,5 M\$, ou de 14,8 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 316,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 269,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, ce qui représente une augmentation de 47,1 M\$, ou de 17,5 %. L'écart s'explique pour l'essentiel par l'augmentation de 25,2 % enregistrée dans le secteur des services financiers en raison de la hausse des acquisitions de cartes et des conversions accrues de programmes de partenaires, compte tenu d'une promotion de 19,4 M\$ offerte par le principal

RAPPORT DE GESTION

partenaire financier du programme à l'égard du portefeuille de cartes de crédit transféré, ainsi que par la légère hausse du prix de vente d'une unité de fidélisation attribuable aux nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières. L'écart positif découle également des meilleurs résultats dégagés par le secteur des voyages.

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2014 a augmenté de 14,8 % par rapport au trimestre terminé le 30 septembre 2013, en raison surtout des milles promotionnels, de la hausse des acquisitions de cartes et des conversions accrues de programmes de partenaires.

Les **autres éléments de facturation brute** ont totalisé 52,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 51,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une hausse de 0,4 M\$, ou de 0,8 %. Les facteurs qui sous-tendent la variation sont expliqués sous la rubrique **Total des produits des activités ordinaires**.

Échanges – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 a augmenté de 11,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des échanges contre des primes-voyages découlant de l'offre de primes-voyages améliorées dans le cadre du programme Distinction qui a débuté le 1^{er} janvier 2014. Le total des milles échangés durant la période comparative reflétait un volume plus faible d'échanges attribuable aux modifications attendues au programme Aéroplan. Le nombre total de primes émises et le nombre total de primes-voyages émises ont augmenté respectivement de 17,2 % et de 24,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 313,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 287,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une hausse de 25,9 M\$, ou de 9,0 %, attribuable essentiellement à l'augmentation de 26,7 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation découlant d'une hausse des volumes d'échange.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 210,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 157,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une hausse de 52,6 M\$, ou de 33,4 %. Cet écart est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une hausse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé de 35,9 M\$ principalement attribuable à l'offre de primes-voyages améliorées dans le cadre du programme Distinction qui a débuté le 1^{er} janvier 2014;
- des volumes d'échanges plus importants pour la période, à hauteur de 15,3 M\$.

La **marge brute avant amortissement** représente 33,0 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 et a reculé de 12,2 points de pourcentage par rapport à la période correspondante de 2013, une conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

RAPPORT DE GESTION

Les **charges d'exploitation** se sont chiffrées à 53,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 58,3 M\$ pour la période correspondante de 2013, en baisse de 4,4 M\$, ou de 7,5 %, en raison essentiellement de la diminution des frais de marketing et de promotion et des honoraires professionnels, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges relatives à l'immobilier. Les charges d'exploitation de la période comparative tenait compte de la hausse des frais de marketing et de promotion liés aux améliorations du programme Aéroplan ainsi que de l'augmentation des honoraires professionnels attribuable à la négociation des nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 37,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 24,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013. L'écart s'explique principalement par la révision des estimations de la durée d'utilité de certains contrats avec des partenaires d'accumulation à la fin de 2013.

Le **résultat d'exploitation** s'est chiffré à 12,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, comparativement à 47,7 M\$ pour la période correspondante de 2013, soit une baisse de 35,5 M\$, conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

Le **BAIIA ajusté** s'est chiffré à 73,6 M\$, ou à 20,0 % (en pourcentage de la facturation brute), pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, et il tient compte de l'incidence défavorable de 3,0 M\$ sur la variation des frais d'échange futurs attribuable à la hausse des milles promotionnels émis sur les nouvelles cartes de crédit financières acquises. Le BAIIA ajusté s'était chiffré à 87,9 M\$, ou à 27,4 % (en pourcentage de la facturation brute), pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

EMOA

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 septembre 2014 s'est élevée à 183,1 M\$, contre 169,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une hausse de 14,0 M\$, ou de 8,3 %. L'écart est attribuable à l'incidence favorable de 18,5 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger, partiellement contrebalancée par un écart opérationnel défavorable de 4,5 M\$.

RAPPORT DE GESTION

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 156,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 149,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, ce qui représente une hausse de 6,2 M\$, ou de 4,1 %, compte tenu de l'incidence de 16,1 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse opérationnelle de 9,9 M\$ s'explique essentiellement par une diminution de 4,9 M\$ liée au programme Nectar, attribuable en grande partie au calendrier d'activités promotionnelles du principal partenaire d'accumulation du programme, par une baisse de 3,5 M\$ liée au programme Air Miles Moyen-Orient attribuable en grande partie à une diminution de l'accumulation, y compris la réduction de l'offre aux membres liée à un produit d'un principal partenaire d'accumulation, ainsi que par une diminution de 1,5 M\$ liée au programme Nectar Italia attribuable à la conjoncture économique difficile et à son incidence sur le secteur des épicereries.

Le nombre de points Nectar UK émis au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2014 a diminué de 3,4 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour la raison mentionnée ci-dessus.

Le nombre d'unités de fidélisation émises au titre du programme Air Miles Moyen-Orient a affiché une baisse de 7,4 % au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2014 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, laquelle s'explique essentiellement par la réduction de l'offre aux membres liée à un produit d'un principal partenaire d'accumulation.

Le nombre de points Nectar Italia émis au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2014 a diminué de 4,8 % par rapport à la période correspondante de 2013, principalement pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Les **autres éléments de facturation brute** ont totalisé 27,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 19,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une hausse de 7,8 M\$, ou de 40,4 %, compte tenu de l'incidence favorable de 2,4 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 5,4 M\$ s'explique essentiellement par l'augmentation de la facturation brute tirée des services d'analytique et de connaissances, incluant les activités internationales d'ISS, et des services de fidélisation propriétaire.

Échanges – Les échanges au sein du programme Nectar se sont accrus de 1,9 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 a diminué de 8,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la réduction des activités promotionnelles et de la conjoncture économique difficile.

RAPPORT DE GESTION

Les échanges dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient ont augmenté de 2,0 % par rapport au trimestre correspondant de 2013, ce qui s'explique essentiellement par une augmentation du nombre d'unités de fidélisation en cours.

Le **total des produits des activités ordinaires** dégagés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 s'est chiffré à 147,2 M\$, comparativement à 127,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013. Cette hausse de 20,1 M\$, ou de 15,8 %, tient principalement aux facteurs suivants :

- une hausse de 12,0 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation attribuable essentiellement à l'incidence favorable de 12,3 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse opérationnelle de 0,3 M\$ résulte surtout de la diminution des échanges dans le cadre du programme Nectar Italia;
- une hausse de 6,6 M\$ des autres produits des activités ordinaires, compte tenu de l'incidence favorable de 1,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 4,9 M\$ résulte de l'augmentation des produits des activités ordinaires tirés des services d'analytique et de connaissances, incluant les activités internationales d'ISS;
- une augmentation de 1,4 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des services de fidélisation propriétaire, compte tenu de l'incidence favorable de 0,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 98,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 84,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une hausse de 13,6 M\$, ou de 16,0 %, compte tenu de l'incidence défavorable de 10,2 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart, soit une hausse de 3,4 M\$, est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation des échanges au titre du programme Nectar, représentant 2,6 M\$;
- une hausse de 2,0 M\$ des coûts directs résultant de la croissance des services d'analytique et de connaissances, incluant les activités internationales d'ISS, et des services de fidélisation propriétaire; facteurs en partie contrebalancés par
- une diminution des échanges au titre du programme Nectar Italia, représentant 1,0 M\$.

La **marge brute avant amortissement** a représenté 33,1 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 et a reculé de 0,1 point de pourcentage comparativement à la période correspondante de 2013, une conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

RAPPORT DE GESTION

Les **charges d'exploitation** se sont chiffrées à 45,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, comparativement à 34,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une augmentation de 11,1 M\$, ou de 32,5 %, compte tenu de l'incidence défavorable de 4,6 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart, soit 6,5 M\$, découle principalement de l'augmentation des coûts liés au développement de produits mondiaux et d'un ajustement non récurrent de la charge de retraite.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 5,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 4,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013. L'augmentation est principalement attribuable à l'incidence défavorable des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger et aux nouvelles initiatives technologiques.

Le **résultat d'exploitation** s'est élevé à (1,7) M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, comparativement à 3,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une baisse de 5,6 M\$, ce qui représente une conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 11,1 M\$, ou à 6,1 % (en pourcentage de la facturation brute), pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014. Le BAIIA ajusté s'était établi à 20,2 M\$, ou à 11,9 % (en pourcentage de la facturation brute), pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

É.-U. et APAC

La **facturation brute** s'est élevée à 82,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 86,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, ce qui représente une baisse de 4,6 M\$, ou de 5,3 %, déduction faite de l'incidence favorable de 4,4 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse opérationnelle de 9,0 M\$ s'explique principalement par la baisse du volume de distribution de primes aux États-Unis.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 83,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 85,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, en baisse de 1,9 M\$, ou de 2,2 %, déduction faite de l'incidence favorable de 4,4 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse opérationnelle de 6,3 M\$ s'explique principalement par la baisse du volume de distribution de primes aux États-Unis.

RAPPORT DE GESTION

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 44,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 47,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une diminution de 3,4 M\$, ou de 7,1 %, déduction faite de l'incidence défavorable de 2,6 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse opérationnelle de 6,0 M\$ s'explique principalement par la baisse du volume de distribution de primes aux États-Unis.

La **marge brute avant amortissement** a augmenté de 2,9 points de pourcentage et a représenté 46,5 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, en raison surtout de la composition des services rendus.

Les **charges d'exploitation** se sont chiffrées à 41,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 41,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une hausse de 0,6 M\$, ou de 1,5 %, compte tenu de l'incidence défavorable de 2,0 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse opérationnelle de 1,4 M\$ s'explique essentiellement par la diminution des coûts liés aux technologies de l'information et aux services professionnels et par l'absence de coûts d'intégration et d'acquisition.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 3,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 2,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.

Le **résultat d'exploitation** s'est chiffré à (6,1) M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre (6,9) M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, soit une amélioration de 0,8 M\$, conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Le **BAlIA ajusté** s'est établi à (4,2) M\$, ou à (5,1) % (en pourcentage de la facturation brute), pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre (2,4) M\$, ou (2,8) % (en pourcentage de la facturation brute), pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.

Le **BAlIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

RAPPORT DE GESTION

SIÈGE SOCIAL

Les **charges d'exploitation** se sont établies à 20,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre 23,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013. Cette baisse de 3,1 M\$, ou de 13,2 %, résulte principalement de la baisse de la charge de rémunération fondée sur des actions attribuable à la réévaluation des attributions fondées sur des actions, en partie contrebalancée par l'augmentation du nombre d'attributions fondées sur des actions, ainsi que par la diminution des honoraires professionnels et de consultation. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des coûts visant à soutenir la croissance des entreprises mondiales.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (16,6) M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, contre (20,0) M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013. Le BAIIA ajusté des trimestres terminés les 30 septembre 2014 et 2013 tient compte des distributions reçues de PLM s'élevant respectivement à 3,8 M\$ et à 3,5 M\$.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

COMPARAISON DES PÉRIODES DE NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2014 ET 2013

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Suit une analyse des résultats d'exploitation consolidés d'Aimia. Pour une analyse approfondie des résultats d'exploitation par secteur, se reporter à la rubrique **Résultats d'exploitation par secteur**.

La **facturation brute** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 s'est élevée à 1 998,5 M\$, contre 1 708,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une hausse de 290,1 M\$, ou de 17,0 %, compte tenu de l'incidence favorable de 83,3 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart, soit 206,8 M\$, s'explique principalement par le rendement du programme Aéroplan compte tenu du versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD le 2 janvier 2014 afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme Aéroplan, ainsi que par le rendement positif du secteur des services financiers, en partie contrebalancés par la diminution de la facturation brute dans la région EMOA.

RAPPORT DE GESTION

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique et de connaissances, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus.

Le **total des produits des activités ordinaires** dégagés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 s'est chiffré à 1 707,7 M\$, comparativement à 985,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une hausse de 721,8 M\$, ou de 73,2 %, qui s'explique surtout par l'incidence défavorable de 617,0 M\$ attribuable à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 et par l'incidence favorable de 69,5 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart, soit une hausse de 35,3 M\$, résulte principalement de l'augmentation des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation attribuable au volume d'échanges plus important dans les programmes Aéroplan et Nectar, partiellement contrebalancée par la baisse du volume d'échanges dans le cadre des programmes Air Miles Moyen-Orient et Nectar Italia. L'écart résulte également de la hausse des autres produits des activités ordinaires dans la région EMOA.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du prix de vente moyen d'une unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôt sur le résultat de 12,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 1 112,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 874,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une hausse de 237,8 M\$, ou de 27,2 %, compte tenu de l'incidence favorable de 72,8 M\$ découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA rendu au deuxième trimestre de 2013 et de l'incidence défavorable de 46,0 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart, soit 119,0 M\$, est principalement attribuable à l'augmentation du coût des primes pour le programme Aéroplan attribuable essentiellement à l'offre de primes-voyages améliorées dans le cadre du programme Distinction et à la hausse des volumes d'échanges.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût moyen des primes par unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

RAPPORT DE GESTION

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du coût moyen des primes par unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation du coût des ventes et du résultat avant impôt sur le résultat de 8,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014.

La **marge brute avant amortissement** a représenté 34,9 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 et a reculé de 6,0 points de pourcentage par rapport à la période correspondante de 2013, compte non tenu de l'incidence défavorable de 617,0 M\$ attribuable à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan et de l'incidence favorable de 72,8 M\$ découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA rendu au deuxième trimestre de 2013, le solde de l'écart étant une conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Les **charges d'exploitation** se sont chiffrées à 498,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 508,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une baisse de 10,3 M\$, ou de 2,0 %, qui s'explique essentiellement par les charges de 48,8 M\$ liées au jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA rendu au deuxième trimestre de 2013, en partie contrebalancées par l'incidence défavorable de 22,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart, soit une hausse de 15,8 M\$, provient principalement de l'augmentation des frais de marketing et de promotion au Canada associés aux améliorations du programme Aéroplan et au lancement du programme Distinction, de la hausse des coûts liés au développement de produits mondiaux dans la région EMOA et de la hausse des charges du siège social.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 36,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 31,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. L'augmentation est principalement attribuable aux nouvelles initiatives technologiques au Canada et dans la région EMOA.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 98,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 60,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. L'écart s'explique principalement par la révision des estimations de la durée d'utilité de certains contrats avec des partenaires d'accumulation et relations clients à la fin de 2013.

RAPPORT DE GESTION

Le **résultat d'exploitation**, compte non tenu de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est établi à 61,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre (428,8) M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, en hausse de 490,0 M\$. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'incidence défavorable de 617,0 M\$ de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, en partie contrebalancée par l'incidence favorable de 24,0 M\$ découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le solde étant une conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

Les **frais financiers nets** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 sont composés principalement de la charge d'intérêts sur la dette à long terme de 38,2 M\$ et d'autres charges financières de 0,7 M\$, partiellement contrebalancées par les produits d'intérêts de 11,1 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations.

Le **résultat net** des périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2014 et 2013 tient compte de l'effet (de la charge) du recouvrement d'impôt sur le résultat exigible, soit respectivement (6,0) M\$ et 97,4 M\$, et du recouvrement d'impôt sur le résultat différé de 11,4 M\$ et de 43,0 M\$, respectivement. Le recouvrement d'impôt sur le résultat de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 tient compte d'un montant de 167,5 M\$ découlant de l'incidence de 617,0 M\$ attribuable à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan. Le résultat net des périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2014 et 2013 tient également compte de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence, soit respectivement 0,9 M\$ et (8,1) M\$.

Les impôts sur le résultat exigibles sont essentiellement attribuables à nos activités au Canada. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les impôts sur le résultat différés qui ont trait à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger n'ont pas été comptabilisés. En conséquence, le recouvrement d'impôt sur le résultat différé de la période, qui est principalement lié aux activités au Canada, n'a pas été augmenté par les recouvrements d'impôts sur le résultat différés liés à nos établissements à l'étranger, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 254,2 M\$, ou à 12,7 % (en pourcentage de la facturation brute), pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, compte tenu du versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme Aéroplan et de l'incidence défavorable de 33,3 M\$ sur la variation des frais d'échange futurs attribuable à la hausse des milles promotionnels émis sur les nouvelles cartes de crédit financières acquises au titre du programme Aéroplan. Le BAIIA ajusté s'était chiffré à 269,2 M\$, ou à 15,8 % (en pourcentage de la facturation brute), pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, incluant l'incidence favorable de 24,0 M\$ découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.

RAPPORT DE GESTION

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 159,7 M\$, ou à 8,0 % (en pourcentage de la facturation brute), pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, compte tenu du versement unique reçu de TD totalisant 73,4 M\$, déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 26,6 M\$, ainsi que d'une incidence défavorable de 24,4 M\$, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 8,9 M\$, attribuable à la hausse des milles promotionnels émis sur les nouvelles cartes de crédit financières acquises au titre du programme Aéroplan. Le résultat net ajusté de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'était chiffré à 194,2 M\$, ou à 11,4 % (en pourcentage de la facturation brute), incluant l'incidence favorable de 24,0 M\$ découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA décrite ci-dessus ainsi que l'incidence favorable nette du renversement d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 16,2 M\$. L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée sous la rubrique **Résultat net**.

Le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté des périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2014 et 2013 tiennent compte des distributions reçues de PLM s'élevant respectivement à 11,2 M\$ et à 10,4 M\$.

Les **flux de trésorerie disponibles** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 se sont élevés à 162,8 M\$, contre 53,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. Le jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA n'ayant pas eu d'incidence sur la trésorerie provenant des activités d'exploitation pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, à l'exception de la provision payable à certains employés s'élevant à 7,2 M\$ (4,5 M£) qui a été versée au cours du troisième trimestre de 2013, les explications données ci-après ne tiennent pas compte de tout effet hors trésorerie s'y rapportant. L'écart favorable de 109,8 M\$ résulte surtout des facteurs suivants :

- une augmentation de 141,2 M\$ de la trésorerie provenant des activités d'exploitation, principalement attribuable à l'augmentation de 290,1 M\$ de la facturation brute compte tenu du versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD, à l'encaissement d'un montant de 83,4 M\$ de l'ARC au titre du remboursement d'impôt lié au report en arrière d'une perte au Canada et à l'encaissement de la taxe de vente harmonisée de 22,5 M\$ liée au paiement à la CIBC, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse de 165,0 M\$ du coût des primes et des coûts directs, par l'augmentation de 35,7 M\$ des charges d'exploitation et par le dépôt de 20,7 M\$ versé à Revenu Québec dont il est question à la rubrique **Impôts sur le résultat**. Le solde de l'écart résulte des variations des actifs d'exploitation nets;
- une hausse des dépenses en immobilisations de 19,0 M\$, qui découle essentiellement d'initiatives liées à l'immobilier et aux technologies de l'information;
- une augmentation de 12,4 M\$ des dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées, laquelle s'explique essentiellement par la hausse du taux de dividende trimestriel par action ordinaire et par les dividendes versés sur les actions privilégiées de série 3 émises le 15 janvier 2014.

RAPPORT DE GESTION

Le *BAlIA ajusté*, le *résultat net ajusté* et les *flux de trésorerie disponibles* ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

Cette section présente une analyse des résultats d'exploitation de chacun des secteurs.

CANADA

La *facturation brute* de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 s'est chiffrée à 1 166,4 M\$, contre 953,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une hausse de 213,4 M\$, ou de 22,4 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La *facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation* s'est élevée à 1 017,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 796,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, ce qui représente une augmentation de 221,2 M\$, ou de 27,8 %. L'écart s'explique par le versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme Aéroplan et par une augmentation de 21,3 % liée au secteur des services financiers attribuable à une hausse des acquisitions de cartes et aux conversions accrues de programmes de partenaires, incluant une promotion de 19,4 M\$ offerte par le principal partenaire financier du programme à l'égard du portefeuille de cartes de crédit transféré. L'écart positif découle également des meilleurs résultats dégagés par les secteurs des voyages et du commerce de détail.

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 a augmenté de 16,1 % par rapport à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, en raison surtout de la hausse des acquisitions de cartes, des milles promotionnels, y compris sur les nouvelles cartes de crédit financières acquises, et des conversions accrues de programmes de partenaires.

Les *autres éléments de facturation brute* ont totalisé 148,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 156,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une baisse de 7,8 M\$, ou de 5,0 %, qui s'explique principalement par la diminution de la facturation brute des services de fidélisation propriétaire attribuable à une diminution des activités de la clientèle et à une baisse de la facturation brute liée aux services aux membres du programme Aéroplan et à la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada.

Échanges - Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 a augmenté de 4,6 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en

RAPPORT DE GESTION

raison surtout de l'augmentation des échanges contre des primes-voyages découlant de l'offre de primes-voyages améliorées dans le cadre du programme Distinction qui a débuté le 1^{er} janvier 2014, en partie contrebalancée par une diminution des échanges contre des primes autres que des voyages. Le total des milles échangés durant la période comparative reflétait un volume plus faible d'échanges en raison des modifications attendues au programme Aéroplan. Le nombre total de primes émises et le nombre total de primes-voyages émises ont augmenté respectivement de 10,3 % et de 16,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 977,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 324,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une hausse de 653,4 M\$, compte tenu de l'incidence défavorable de 617,0 M\$ attribuable à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013. Le solde de l'écart favorable de 36,4 M\$ s'explique principalement par ce qui suit :

- une augmentation de 38,5 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation principalement attribuable à la hausse des volumes d'échanges;
- une augmentation de 2,3 M\$ des autres produits des activités ordinaires attribuable à la comptabilisation du montant de la contrepartie de 5,5 M\$ relativement au transfert du régime de retraite qui est décrit à la rubrique *Employés des centres de contacts et entente de transfert du régime de retraite*, en partie contrebalancée par la diminution des produits des activités ordinaires liés aux services aux membres du programme Aéroplan et à la gestion du programme hiérarchisé d'Air Canada; facteurs partiellement contrebalancés par
- une diminution de 4,4 M\$ des produits des activités ordinaires tirés des services de fidélisation propriétaire découlant surtout de la baisse des activités de la clientèle.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 653,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 533,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une augmentation de 120,5 M\$, ou de 22,6 %. Cet écart est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une hausse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé de 98,7 M\$ principalement attribuable à l'offre de primes-voyages améliorées dans le cadre du programme Distinction qui a débuté le 1^{er} janvier 2014;
- des volumes d'échanges plus importants pour la période, à hauteur de 21,9 M\$.

La **marge brute avant amortissement** a représenté 33,1 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 et a reculé de 10,2 points de pourcentage par rapport à la période correspondante de 2013, compte non tenu de l'incidence défavorable de 617,0 M\$ attribuable à la

RAPPORT DE GESTION

modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013. Le solde de l'écart est une conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

Les **charges d'exploitation** se sont chiffrées à 173,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 165,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une hausse de 7,8 M\$, ou de 4,7 %, attribuable à l'augmentation des frais de marketing et de promotion principalement liés aux améliorations du programme et au lancement du programme Distinction, ainsi qu'aux indemnités de départ et aux charges relatives à l'immobilier. L'écart a été en partie contrebalancé par la diminution des coûts liés aux technologies de l'information et des honoraires professionnels.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 110,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 71,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. L'écart s'explique principalement par la révision des estimations de la durée d'utilité de certains contrats avec des partenaires d'accumulation à la fin de 2013.

Le **résultat d'exploitation** s'est chiffré à 40,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, comparativement à (446,7) M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une hausse de 486,9 M\$, qui s'explique par l'incidence défavorable de 617,0 M\$ attribuable à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 et par les autres facteurs décrits ci-dessus.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 273,3 M\$, ou à 23,4 % (en pourcentage de la facturation brute), pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, compte tenu du versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme Aéroplan et de l'incidence défavorable de 33,3 M\$ sur la variation des frais d'échange futurs attribuable à la hausse des milles promotionnels émis sur les nouvelles cartes de crédit financières acquises. Le BAIIA ajusté s'était chiffré à 253,4 M\$, ou à 26,6 % (en pourcentage de la facturation brute), pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

RAPPORT DE GESTION

EMOA

La **facturation brute** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 s'est élevée à 567,9 M\$, contre 504,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une hausse de 63,8 M\$, ou de 12,7 %. L'écart est attribuable à l'incidence favorable de 70,0 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger, partiellement neutralisée par un écart opérationnel défavorable de 6,2 M\$.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 494,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 450,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, ce qui représente une hausse de 44,3 M\$, ou de 9,8 %, compte tenu de l'incidence favorable de 61,8 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse opérationnelle de 17,5 M\$ s'explique essentiellement par une diminution de 15,1 M\$ liée au programme Air Miles Moyen-Orient, attribuable en grande partie à un apport supplémentaire fourni par le principal partenaire d'accumulation du programme afin de soutenir la participation accrue des membres au cours de la période correspondante de 2013 et à la réduction de l'offre aux membres liée à un produit d'un principal partenaire d'accumulation. De plus, la facturation brute au titre de la vente d'unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar Italia a diminué de 7,2 M\$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement du fait de la conjoncture économique difficile et de son incidence sur le secteur des épiceries. La facturation brute au titre de la vente d'unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar a augmenté de 4,8 M\$, en raison surtout de la hausse des activités promotionnelles du principal partenaire d'accumulation.

Le nombre de points Nectar UK émis au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 a augmenté de 1,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour la raison mentionnée ci-dessus.

Le nombre d'unités de fidélisation émises au titre du programme Air Miles Moyen-Orient a affiché une baisse de 7,2 % au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 par rapport à la période de neuf mois correspondante de l'exercice précédent, laquelle s'explique par la réduction de l'offre aux membres liée à un produit d'un principal partenaire d'accumulation et par les niveaux plus élevés d'activité au premier trimestre de 2013 en prévision du premier anniversaire d'expiration.

Le nombre de points Nectar Italia émis au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 a diminué de 11,3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement pour les raisons décrites ci-dessus.

RAPPORT DE GESTION

Les **autres éléments de facturation brute** ont totalisé 73,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 53,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une hausse de 19,5 M\$, ou de 36,2 %, compte tenu de l'incidence favorable de 8,2 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 11,3 M\$ s'explique essentiellement par l'augmentation de la facturation brute tirée des services d'analytique et de connaissances, incluant les activités internationales d'ISS, et des services de fidélisation propriétaire.

Échanges - Les échanges au sein du programme Nectar se sont accrus de 6,4 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 a diminué de 12,4 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse du nombre de points en circulation et de la réduction des activités promotionnelles.

Les échanges dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient ont diminué de 38,7 % en raison de l'incidence du premier anniversaire d'expiration le 31 mars 2013.

Le **total des produits des activités ordinaires** dégagés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 s'est chiffré à 461,9 M\$, comparativement à 408,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. Cette augmentation de 53,6 M\$ ou de 13,1 % s'explique par les facteurs suivants :

- une augmentation de 33,9 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation, compte tenu de l'incidence favorable de 47,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse opérationnelle de 13,8 M\$ résulte surtout de la diminution des échanges dans le cadre des programmes Air Miles Moyen-Orient et Nectar Italia et d'un apport supplémentaire fourni par le principal partenaire d'accumulation du programme Air Miles Moyen-Orient afin de soutenir la participation accrue des membres au cours de la période correspondante en 2013. Ces facteurs ont été partiellement compensés par l'augmentation des échanges pour le programme Nectar;
- une hausse de 14,6 M\$ des autres produits des activités ordinaires, compte tenu de l'incidence favorable de 5,9 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 8,7 M\$ résulte de l'augmentation des produits des activités ordinaires tirés des services d'analytique et de connaissances, incluant les activités internationales d'ISS;
- une augmentation de 5,1 M\$ des produits des activités ordinaires tirés des services de fidélisation propriétaire, compte tenu de l'incidence favorable de 2,4 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger, attribuable surtout à l'intensification des activités de la clientèle.

RAPPORT DE GESTION

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 314,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 200,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une hausse de 113,4 M\$, ou de 56,5 %, qui tient compte de l'incidence favorable de 72,8 M\$ découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA rendu au deuxième trimestre de 2013 ainsi que de l'incidence défavorable de 39,0 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart, soit une hausse de 1,6 M\$, est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une hausse attribuable à l'intensification des échanges au titre du programme Nectar, ce qui représente 14,7 M\$;
- une augmentation de 4,9 M\$ des coûts directs attribuable à la croissance des services d'analytique et de connaissances, incluant les activités internationales d'ISS, et des services de fidélisation propriétaire; contrebalancées en partie par
- une diminution des échanges au titre du programme Air Miles Moyen-Orient, ce qui représente 13,4 M\$;
- une réduction des échanges au titre du programme Nectar Italia, ce qui représente 4,6 M\$.

La **marge brute avant amortissement** a représenté 32,0 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 et a reculé de 1,0 point de pourcentage par rapport à la période correspondante de 2013, compte non tenu de l'incidence découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA rendu au deuxième trimestre de 2013. Le solde de l'écart est une conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Les **charges d'exploitation** se sont chiffrées à 128,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, comparativement à 156,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une diminution de 27,7 M\$, ou de 17,7 %, qui s'explique principalement par les charges de 48,8 M\$ liées au jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA rendu au deuxième trimestre de 2013, compensée en partie par l'incidence défavorable de 15,8 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart, soit une hausse de 5,3 M\$, est principalement attribuable à l'augmentation des coûts liés au développement de produits mondiaux et à un ajustement non récurrent de la charge de retraite, en partie contrebalancés par la diminution des coûts de rémunération.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 15,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 11,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

RAPPORT DE GESTION

L'augmentation est principalement attribuable à l'incidence défavorable des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger et aux nouvelles initiatives technologiques.

Le **résultat d'exploitation** s'est élevé à 3,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, comparativement à 39,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une baisse de 36,0 M\$, qui s'explique essentiellement par l'incidence favorable de 24,0 M\$ découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA rendu au deuxième trimestre de 2013, le solde de l'écart étant une conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAlIA ajusté** s'est établi à 45,5 M\$, ou à 8,0 % (en pourcentage de la facturation brute), pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014. Le BAlIA ajusté s'était établi à 80,6 M\$, ou à 16,0 % (en pourcentage de la facturation brute), pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, incluant l'incidence favorable de 24,0 M\$ découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.

Le **BAlIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

É.-U. et APAC

La **facturation brute** s'est élevée à 264,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 251,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, ce qui représente une hausse de 13,2 M\$, ou de 5,2 %, en raison de l'incidence de 13,3 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger et de l'apport positif d'une augmentation nette des activités liées aux clients nouveaux et existants dans la région, lequel a été neutralisé par la baisse du volume de distribution de primes aux États-Unis.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 268,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 253,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, en hausse de 15,1 M\$, ou de 6,0 %, compte tenu de l'incidence de 13,5 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La hausse opérationnelle de 1,6 M\$ s'explique principalement par une augmentation nette des activités liées aux clients nouveaux et existants, partiellement neutralisée par la baisse du volume de distribution de primes aux États-Unis.

RAPPORT DE GESTION

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 144,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 140,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une augmentation de 3,9 M\$, ou de 2,8 %, compte tenu de l'incidence de 7,0 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. La baisse opérationnelle de 3,1 M\$ est principalement attribuable à la baisse du volume de distribution de primes aux États-Unis, partiellement neutralisée par une augmentation nette des activités liées aux clients nouveaux et existants.

La **marge brute avant amortissement** a augmenté de 1,7 point de pourcentage et représente 46,3 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, par suite surtout de la composition des services rendus.

Les **charges d'exploitation** se sont chiffrées à 130,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 123,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une hausse de 7,2 M\$, ou de 5,8 %, qui s'explique principalement par l'incidence de 6,9 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le solde de l'écart est principalement attribuable à l'augmentation nette des activités, partiellement contrebalancée par la diminution des coûts liés aux technologies de l'information et aux services professionnels et par l'absence de coûts d'intégration et d'acquisition.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 9,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 8,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

Le **résultat d'exploitation** s'est chiffré à (15,5) M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre (18,9) M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, soit une amélioration de 3,4 M\$, conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Le **BAlIA ajusté** s'est établi à (10,2) M\$, ou à (3,9) % (en pourcentage de la facturation brute), pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre (12,3) M\$, ou (4,9) % (en pourcentage de la facturation brute), pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

Le **BAlIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

RAPPORT DE GESTION

SIÈGE SOCIAL

Les *charges d'exploitation* se sont établies à 65,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre 62,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. Cette hausse de 2,7 M\$, ou de 4,3 %, est principalement attribuable à l'augmentation des coûts visant à soutenir la croissance des entreprises mondiales, partiellement neutralisée par la diminution des honoraires professionnels et de consultation et par la réduction de la charge de rémunération fondée sur des actions attribuable à la réévaluation des attributions fondées sur des actions, en partie contrebalancée par l'augmentation du nombre d'attributions fondées sur des actions.

Le *BAIIA ajusté* s'est établi à (54,4) M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, contre (52,5) M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. Le BAIIA ajusté des périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2014 et 2013 tenait compte des distributions reçues de PLM s'élevant respectivement à 11,2 M\$ et à 10,4 M\$.

Le *BAIIA ajusté* n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

RAPPORT DE GESTION

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Cette section présente certains résultats des huit derniers trimestres écoulés jusqu'au 30 septembre 2014.

	2014			2013				2012 ^(g)
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1 ^(p)	T4 ^(p)
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>								
Facturation brute	633,2	648,1	717,2 ^(d)	658,0	576,7	570,6	561,1	615,1
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	472,4	491,1	548,7 ^(d)	464,7	419,1	414,3	413,3	429,5
Produits des activités ordinaires	543,4	555,4	608,9	687,6	499,7	(123,3) ^(e)	609,5	678,2
Coût des primes et coûts directs	(353,2)	(354,5)	(404,5)	(427,3)	(290,4)	(230,6) ^(h)	(353,4)	(412,7)
Marge brute avant amortissement ^(a)	190,2	200,9	204,4	260,3	209,3	(353,9) ^{(e)(h)}	256,1	265,5
Charges d'exploitation	(160,9)	(168,5)	(168,9)	(400,3) ^{(f)(g)}	(157,1)	(198,2) ^(h)	(153,3)	(153,4)
Amortissement	(12,4)	(12,1)	(11,5)	(11,8)	(10,9)	(10,5)	(10,3)	(12,0)
Résultat d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	16,9	20,3	24,0	(151,8) ^{(f)(g)}	41,3	(562,6) ^{(e)(h)}	92,5	100,1
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(32,9)	(33,0)	(33,0)	(23,9)	(20,1)	(20,1)	(20,3)	(24,8)
Résultat d'exploitation	(16,0)	(12,7)	(9,0)	(175,7) ^{(f)(g)}	21,2	(582,7) ^{(e)(h)}	72,2	75,3
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	(24,3)	(19,2)	(17,3)	(125,6) ^{(g)(l)}	2,1	(415,3) ^{(e)(h)(i)(k)}	40,5	56,9
BAlIA ajusté ^(b)	63,9 ^(m)	58,7 ^(m)	132,6 ^(d)	(111,1) ^{(f)(m)}	85,7 ^(m)	102,0 ^{(h)(l)(m)}	82,8	118,2 ^(m)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	(24,3)	(19,2)	(17,3)	(125,6) ^{(g)(l)}	2,1	(415,3) ^{(e)(h)(i)(k)}	40,5	56,9
Résultat par action ordinaire ^(c)	(0,17)	(0,14)	(0,13)	(0,74) ^{(g)(l)}	0,00	(2,43) ^{(e)(h)(i)(k)}	0,22	0,31
Flux de trésorerie disponibles ^(b)	19,9	116,6 ^(o)	26,3 ^{(d)(n)}	(84,3) ⁽ⁿ⁾	36,3	56,7	(40,0)	46,7

RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
- d) Inclut un versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme Aéroplan.
- e) Inclut l'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, laquelle a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 25,1 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 21,5 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- f) Inclut l'incidence du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ et de la provision au titre de la migration des cartes de 50,0 M\$.
- g) Inclut la perte de valeur du goodwill de 19,1 M\$ comptabilisée au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2013 au titre de l'UGT de la fidélisation propriétaire aux États-Unis.
- h) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA qui a été rendu au deuxième trimestre de 2013. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été comptabilisée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£), en augmentation des charges d'exploitation.
- i) Inclut l'incidence défavorable de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 179,8 M\$, dont une tranche de 167,5 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 6,6 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 5,7 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- j) Inclut l'incidence défavorable du paiement à la CIBC et de la provision au titre de la migration des cartes totalisant 146,9 M\$, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 53,1 M\$.
- k) Inclut l'incidence favorable du renversement au deuxième trimestre de 2013 d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ (10,8 M£) par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- l) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence défavorable de 24,8 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, dont une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- De plus, la variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence favorable de 0,5 M\$ (0,3 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- m) Le BAIIA ajusté tient compte des distributions reçues ou à recevoir des placements mis en équivalence totalisant 3,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014, 7,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2014, 5,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2013, 3,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, 6,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 et 15,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012.
- n) Les flux de trésorerie disponibles du trimestre terminé le 31 décembre 2013 tiennent compte du paiement à la CIBC de 150,0 M\$ versé à la clôture du contrat d'achat d'actifs et de la taxe de vente harmonisée connexe de 22,5 M\$.
- Les flux de trésorerie disponibles du trimestre terminé le 31 mars 2014 tiennent compte de l'encaissement de la taxe de vente harmonisée connexe de 22,5 M\$.
- o) Les flux de trésorerie disponibles du trimestre terminé le 30 juin 2014 tiennent compte d'un montant de 83,4 M\$ reçu de l'ARC au titre du remboursement d'impôt lié au report en arrière d'une perte au Canada.
- p) Ces chiffres ne tiennent pas compte de toute incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013.
- q) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) du rapport de gestion de 2013 pour obtenir de plus amples informations.

RAPPORT DE GESTION

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Aimia génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations, ainsi que pour s'acquitter de ses obligations de remboursement de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Aimia, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique [SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT](#). Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 septembre 2014, Aimia disposait de 615,2 M\$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie, de 25,8 M\$ en liquidités soumises à restrictions, de 61,6 M\$ en placements à court terme et de 247,1 M\$ en placements à long terme dans des obligations, pour un total de 949,7 M\$. De ce total, environ 34,9 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en octobre 2014 et 308,7 M\$ représentent principalement des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux échéant à des dates diverses entre novembre 2014 et juin 2020. Ces placements à court terme et à long terme comprennent une réserve au titre des échanges de milles Aéroplan décrite sous la rubrique [Réserve au titre des échanges](#). Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme et des placements à long terme en obligations d'Aimia n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs.

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie d'Aimia pour les périodes indiquées :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois terminées les	
	30 septembre 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014	30 septembre 2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	748,1	499,4	449,1	498,0
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	68,1	80,7	321,4	180,2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(17,9)	(28,7)	(65,4)	(52,8)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(185,8)	(27,9)	(99,4)	(98,2)
Écart de conversion lié à la trésorerie	2,7	8,6	9,5	4,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	615,2	532,1	615,2	532,1

RAPPORT DE GESTION

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation proviennent principalement de la facturation brute et sont réduits par la trésorerie nécessaire pour la remise des primes au moment de l'échange des unités de fidélisation et par la trésorerie nécessaire pour la prestation des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique et de connaissances, par les charges d'exploitation ainsi que par les intérêts et les impôts payés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 68,1 M\$ et à 321,4 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014, respectivement, comparativement à 80,7 M\$ et à 180,2 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, respectivement.

L'écart défavorable de 12,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 comparativement au trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'explique principalement par l'augmentation de 62,8 M\$ du coût des primes et des coûts directs, par le dépôt de 20,7 M\$ versé à Revenu Québec dont il est question à la rubrique *Impôts sur le résultat* et par la hausse de 7,4 M\$ des charges d'exploitation, en partie contrebalancés par une hausse de 56,5 M\$ de la facturation brute, le solde étant attribuable aux variations des actifs d'exploitation nets.

Le jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA n'ayant pas eu d'incidence sur la trésorerie provenant des activités d'exploitation pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, à l'exception de la provision payable à certains employés s'élevant à 7,2 M\$ (4,5 M£) qui a été versée au cours du troisième trimestre de 2013, les explications données ci-après ne tiennent pas compte de tout effet hors trésorerie s'y rapportant.

L'écart favorable de 141,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 comparativement à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'explique principalement par une hausse de 290,1 M\$ de la facturation brute, compte tenu du versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD, d'un montant de 83,4 M\$ reçu de l'ARC au titre du remboursement d'impôt lié au report en arrière d'une perte au Canada et de l'encaissement de la taxe de vente harmonisée de 22,5 M\$ liée au paiement à la CIBC, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation de 165,0 M\$ du coût des primes et des coûts directs, par la hausse de 35,7 M\$ des charges d'exploitation et par le dépôt de 20,7 M\$ versé à Revenu Québec dont il est question à la rubrique *Impôts sur le résultat*, le solde étant attribuable aux variations des actifs d'exploitation nets.

Se reporter à la rubrique *Flux de trésorerie disponibles* pour de plus amples renseignements.

RAPPORT DE GESTION

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les activités d'investissement pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014 rendent compte du produit des placements à court terme s'élevant respectivement à 30,5 M\$ et à 45,3 M\$ et des placements à long terme respectifs de 34,2 M\$ pour chacune de ces périodes.

Les activités d'investissement pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014 rendent également compte des investissements dans des placements mis en équivalence, notamment de 17,1 M\$ dans Think Big, de 3,9 M\$ dans Travel Club et de 1,6 M\$ dans China Rewards.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014 se sont chiffrées respectivement à 11,8 M\$ et à 51,5 M\$. Les dépenses en immobilisations prévues en 2014 devraient se situer entre 70,0 M\$ et 80,0 M\$.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014, les activités de financement rendent compte des paiements de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées qui s'élèvent respectivement à 36,4 M\$ et à 107,1 M\$, ainsi que du remboursement des billets garantis de premier rang, série 2 de 150,0 M\$ effectué le 2 septembre 2014.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, les activités de financement rendent aussi compte du produit de 146,0 M\$ tiré de l'émission des actions privilégiées, série 3, déduction faite des frais d'émission de 4,0 M\$. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014, les activités de financement rendent aussi compte de l'encaissement de montants respectifs de 0,6 M\$ et de 11,7 M\$ par la Société à l'exercice d'options sur actions.

RAPPORT DE GESTION

SITUATION DE TRÉSORERIE

Aimia prévoit que les besoins en capital totaux pour l'exercice 2014 se chiffreront entre 213,5 M\$ et 223,5 M\$, y compris 143,5 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses porteurs d'actions ordinaires et privilégiées et entre 70,0 M\$ et 80,0 M\$ pour les dépenses en immobilisations. Les besoins en capital seront financés par les flux de trésorerie d'exploitation, par l'encaisse disponible en dépôt dans la *réserve au titre des échanges* dans la mesure nécessaire et s'il y a lieu (c'est-à-dire dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit au besoin.

RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie d'exploitation afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Pour l'heure, Aimia n'a pas utilisé les fonds de la réserve. Au 30 septembre 2014, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à court terme et les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 30 septembre 2014, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Au 30 septembre 2014, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un principal partenaire d'accumulation représentaient 21,4 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs, soit 487,9 M\$.

Les produits différés figurant à l'état de la situation financière représentent le cumul des unités de fidélisation non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non comptabilisés. Le montant consolidé estimatif du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces unités de fidélisation, calculé selon le coût moyen actuel des primes par unité de fidélisation échangée, s'élève à environ 2 284,9 M\$.

RAPPORT DE GESTION

FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

Au 30 septembre 2014, Aimia avait des billets garantis de premier rang en cours, d'un montant de 650,0 M\$, dont les dates d'échéance s'échelonnent jusqu'au 17 mai 2019. Aimia dispose aussi d'un montant autorisé de 300,0 M\$ aux termes de sa facilité de crédit renouvelable venant à échéance le 23 avril 2018 et de lettres de crédit irrévocables d'un montant global de 51,2 M\$ qui réduisent le montant disponible sur cette facilité. La facilité de crédit renouvelable est fournie par un syndicat financier regroupant neuf prêteurs institutionnels. Aimia a l'intention de renouveler ou de remplacer sa facilité de crédit à son échéance ou plus tôt si les conditions du marché du crédit le permettent.

Les billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant en capital de 150,0 M\$, sont arrivés à échéance le 2 septembre 2014 et ont été remboursés au moyen des fonds en caisse.

La disponibilité continue de la facilité de crédit est sous réserve du respect, par Aimia, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines autres obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, comme le prescrivent les ententes de crédit. Au 30 septembre 2014, Aimia respectait toutes ces clauses restrictives.

ACQUISITION D'ENTREPRISES

SMART BUTTON ASSOCIATES, INC.

Le 17 juillet 2013, Aimia a acquis toutes les actions ordinaires en circulation de Smart Button, qui offre aux clients une solution de fidélisation clé en main et riche en fonctionnalités fondée sur le modèle logiciel-service, pour un prix d'achat total de 19,8 M\$ (19,0 M\$ US). De ce montant, une tranche de 9,6 M\$ (9,2 M\$ US) a été payée avec des fonds en caisse à la date de l'acquisition, une tranche de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) représente la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer à l'atteinte d'une cible basée sur les produits des activités ordinaires en 2015 et une tranche de 6,0 M\$ (5,8 M\$ US) a été placée en fidéicommiss. De l'encaisse placée en fidéicommiss, un montant de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) a trait à la rémunération différée payable à certains actionnaires vendeurs.

La rémunération différée est comptabilisée selon la méthode linéaire sur les durées d'acquisition des droits dans les états financiers consolidés d'Aimia en tant que charge de rémunération intégrée aux frais généraux et frais d'administration, et elle a été exclue du total de la contrepartie devant être répartie.

RAPPORT DE GESTION

Prix d'achat	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	
Contrepartie totale	19,8
Rémunération différée	(4,2)
Total de la contrepartie devant être répartie	15,6

Dans le but de conclure la transaction, Aimia a engagé des coûts liés à l'acquisition d'environ 0,6 M\$ (0,5 M\$ US) au troisième trimestre de 2013, lesquels ont été intégrés aux frais généraux et frais d'administration.

La répartition définitive a été achevée durant le quatrième trimestre de 2013.

Montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris identifiables	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,7
Technologie	10,1
Relations clients	1,3
Autres immobilisations incorporelles	0,9
Autres actifs identifiables	0,9
Impôt sur le résultat différé	(4,8)
Autres passifs identifiables	(1,1)
Total des actifs (passifs) identifiables nets	8,0
Goodwill	7,6
Total	15,6

RAPPORT DE GESTION

PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

	30 septembre	31 décembre
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V. ^{a)}	95,8	97,2
Autres placements mis en équivalence dans des coentreprises ^{b)}	19,2	4,1
Placements mis en équivalence dans des entreprises associées ^{c)}	8,0	4,1
Total	123,0	105,4

a) Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014, Aimia a reçu de PLM des distributions s'élevant respectivement à 3,8 M\$ (3,4 M\$ US) et à 11,2 M\$ (10,2 M\$ US), comparativement à des distributions se chiffrant respectivement à 3,5 M\$ (3,4 M\$ US) et à 10,4 M\$ (10,2 M\$ US) au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013.

b) Le 6 février 2014, Aimia a investi un montant de 17,1 M\$ (51,1 millions de ringgits) dans Think Big, propriétaire et exploitant de BIG, le programme de fidélisation d'AirAsia et de Tune Group, montant auquel viendra s'ajouter une somme d'au plus 7,4 M\$ (21,9 millions de ringgits) si certains jalons sont atteints d'ici le 31 décembre 2015.

Le 3 avril 2013, Aimia a investi un montant supplémentaire de 5,5 M\$ (5,5 M\$ US) dans Prismah.

c) Le 10 avril 2014, Aimia a acquis une participation de 25 % dans Travel Club, programme de fidélisation coalisé d'Espagne, pour une contrepartie totale en trésorerie de 3,9 M\$ (2,6 M€).

Le 29 mai 2014 et le 8 avril 2013, Aimia a effectué des placements respectifs de 1,6 M\$ (1,5 M\$ US) et de 3,3 M\$ (3,2 M\$ US) dans China Rewards, programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine.

Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois terminées les	
	30 septembre		30 septembre	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2014	2013	2014	2013
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V.	1,7	(4,1)	5,8	(6,4)
Autres placements mis en équivalence dans des coentreprises	(0,7)	(0,2)	(2,5)	(1,5)
Placements mis en équivalence dans des entreprises associées	(1,8)	(0,2)	(2,4)	(0,2)
Total	(0,8)	(4,5)	0,9	(8,1)

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014, PLM a enregistré une facturation brute respective de 46,1 M\$ et de 128,6 M\$, en comparaison de 38,8 M\$ et de 116,2 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, respectivement.

RAPPORT DE GESTION

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises à ce jour et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits des activités ordinaires ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation est estimé à 815,9 M\$ au 30 septembre 2014.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été calculés en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de désistements de chaque programme aurait une incidence consolidée cumulative de 157,4 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 143,9 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 13,5 M\$, à la période de neuf mois considérée.

PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

PROVISIONS

A) Contrat d'achat d'actifs

Dans le cadre du contrat d'achat d'actifs et de l'entente de migration avec TD et la CIBC et de la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD, une provision totale de 50,0 M\$ a été comptabilisée dans les frais généraux et frais d'administration du quatrième trimestre de 2013. Pour l'heure, la provision représente la meilleure estimation de la direction. Se reporter à la rubrique [NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES](#) pour de plus amples renseignements.

B) Litige concernant la TVA

Aimia EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited) était partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliqué au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxes sur les intrants au paiement de la TVA exigible.

RAPPORT DE GESTION

Le 7 octobre 2010, la Cour de justice de l'Union européenne (la « CEJ ») a prononcé un jugement contre Aimia EMEA Limited et en faveur de HMRC. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision est fondée sur les indications de la CEJ. L'audience a eu lieu les 24 et 25 octobre 2012. Le 13 mars 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu son jugement. Bien que ce jugement soit en faveur d'Aimia EMEA Limited, la Cour suprême du Royaume-Uni a demandé à Aimia EMEA Limited et à HMRC des représentations écrites additionnelles afin d'en arriver à un jugement définitif.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, une somme de 2,1 M\$ (1,4 M£) avait été comptabilisée dans le coût des primes, alors qu'une somme de 1,1 M\$ (0,7 M£) avait été comptabilisée dans les charges d'intérêts.

Le 20 juin 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu un jugement définitif en faveur d'Aimia. En conséquence, un montant de 161,3 M\$ (101,1 M£) de la provision a été renversé au résultat net au deuxième trimestre de 2013. De ce montant, une tranche de 142,4 M\$ (89,3 M£) est liée au coût des primes et représente les crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, une tranche de 17,3 M\$ (10,8 M£) est liée aux charges d'intérêts et une tranche de 1,6 M\$ (1,0 M£) est liée aux charges d'exploitation, puisqu'elle représente des frais juridiques. Parallèlement, les comptes débiteurs de 67,5 M\$ (42,3 M£) que certains partenaires d'échange auraient dû payer advenant un jugement défavorable à Aimia EMEA Limited ont également été libérés au coût des primes.

De plus, tel qu'il est indiqué dans la convention conclue au moment de l'acquisition, un montant de 7,2 M\$ (4,5 M£) lié à une provision payable à certains employés advenant un jugement favorable ainsi qu'un montant de 43,2 M\$ (27,1 M£) lié à la contrepartie conditionnelle payable aux anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited ont été comptabilisés dans les comptes créditeurs et dans les frais généraux et frais d'administration de la période terminée le 30 juin 2013. La contrepartie conditionnelle à payer a été réglée le 19 juillet 2013 par la libération de l'encaisse en fidéicommis en faveur des anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited.

PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

RAPPORT DE GESTION

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnisations à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 septembre 2014, l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties était estimée à 216,4 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation et de garantie.

Le 2 juillet 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. La requête a été entendue les 9 et 10 mai 2011, et Aéroplan a été ajoutée à titre de partie défenderesse éventuelle. Dans un jugement rendu le 6 mars 2012, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête du demandeur en vue d'exercer un recours collectif. Cette requête était la première étape procédurale avant qu'un recours collectif puisse être exercé. Un avis du jugement autorisant le recours collectif a été publié le 6 avril 2013.

Le 1^{er} octobre 2013, le requérant a signifié et déposé le recours collectif visant l'annulation des changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006, le remboursement des sommes dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe. Les parties ont convenu d'un calendrier pour les questions de procédure préalables à la préparation du procès. La direction ne prévoit pas de jugement sur le fond avant au moins deux ans.

La direction a déposé une défense vigoureuse à ce recours collectif, et elle estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue. En conséquence, aucune provision à cet effet n'est prévue dans les présents états financiers. Si l'issue définitive du recours collectif diffère de cette évaluation et des hypothèses qu'elle pose à cet égard, un ajustement important à la situation financière et aux résultats d'exploitation pourrait en résulter.

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal des activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites actuellement en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'Aimia.

RAPPORT DE GESTION

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

AVIS DE NOUVELLE COTISATION DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Le 30 août 2013, Aimia a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'ARC au titre de l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2008, lequel vise le moment de comptabilisation aux fins fiscales des produits différés au titre des désistements. Aimia constate les produits différés au titre des désistements de la même manière aux fins fiscales qu'aux fins comptables. L'ARC estime qu'Aimia devrait comptabiliser aux fins fiscales la totalité des produits différés au titre des désistements dans l'exercice au cours duquel la facturation a lieu. L'avis de nouvelle cotisation prévoit une hausse de 222,5 M\$ du résultat imposable au 31 décembre 2008, soit le solde des produits différés au titre des désistements au 31 décembre 2008, ainsi qu'une augmentation correspondante du passif d'impôt sur le résultat exigible de 54,0 M\$. Des intérêts et pénalités de 24,0 M\$ ont également été imposés.

Cette différence entre l'inclusion du résultat aux fins fiscales et la méthode adoptée aux fins comptables représente une différence temporaire qui donnerait lieu à un recouvrement (actif) d'impôt sur le résultat différé de 43,0 M\$.

La direction est d'avis que les faits soutiennent fortement sa position, et elle a contesté l'avis de nouvelle cotisation par l'intermédiaire du processus d'appel administratif de l'ARC. Le 11 février 2014, comme l'exigent les lois de l'impôt applicables, la Société a émis une lettre de crédit d'un montant de 41,3 M\$ en faveur de l'ARC. Cette lettre de crédit sert de garantie de l'avis de nouvelle cotisation et sera libérée en faveur de la Société lorsque celle-ci aura défendu sa position avec succès.

Puisque la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue, aucun montant à cet égard n'a été comptabilisé dans les états financiers au 30 septembre 2014.

RAPPORT DE GESTION

AVIS DE COTISATION DE REVENU QUÉBEC

Le 28 août 2014, Aimia a reçu un avis de cotisation de Revenu Québec au titre de l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2008. Cet avis de cotisation prévoit le même traitement fiscal pour les produits différés au titre des désistements que celui formulé dans l'avis de cotisation émis par l'ARC, ce qui se traduit par une hausse de 222,5 M\$ du résultat imposable au 31 décembre 2008 aux fins du calcul de l'impôt du Québec, ainsi que par une augmentation correspondante du passif d'impôt sur le résultat exigible de 13,6 M\$. Des intérêts et pénalités de 7,1 M\$ ont également été imposés.

La différence entre l'inclusion du résultat aux fins fiscales et la méthode adoptée aux fins comptables représente une différence temporaire qui donnerait lieu à un recouvrement (actif) d'impôt sur le résultat différé de 15,6 M\$.

La demande d'appel soumise par la direction visant à contester l'avis de cotisation semblable émis par l'ARC a été enregistrée par Revenu Québec. Le 16 septembre 2014, comme l'exigent les lois de l'impôt applicables, la Société a versé un dépôt de 20,7 M\$ à Revenu Québec en guise de garantie pour l'avis de cotisation. Ce montant, qui sera retourné à la Société une fois qu'elle aura défendu sa position avec succès, est inclus dans l'impôt à recevoir.

La direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue.

NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES

Le 16 septembre 2013, Aimia a conclu des ententes relatives aux cartes de crédit financières avec le Groupe Banque TD (« TD ») et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC ») d'une durée de 10 ans, qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2014. Aux termes de ces ententes, TD est devenu le principal partenaire de services financiers et émetteur de cartes de crédit Aéroplan, tandis que la CIBC continue également d'être un émetteur de cartes de crédit Aéroplan. L'entente conclue avec TD comprend un versement unique à Aimia de 100,0 M\$ par TD afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014. Le versement complet a été reçu le 2 janvier 2014 et a par conséquent été comptabilisé dans les produits différés. Il sera comptabilisé dans les produits des activités ordinaires sur la durée de l'entente, conformément à la méthode comptable qu'applique Aimia pour la vente d'unités de fidélisation.

Le 16 septembre 2013, Aimia a également conclu un contrat d'achat d'actifs avec TD et la CIBC, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation et du respect des autres conditions de clôture, ces conditions ayant toutes été satisfaites le 27 décembre 2013. Aux termes de ce contrat, TD a acquis, le 27 décembre 2013, environ la moitié du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan actuel de la CIBC et la CIBC a

RAPPORT DE GESTION

conservé le reste du portefeuille, composé des titulaires de cartes Aéroplan qui ont des relations bancaires plus étendues avec la CIBC. En conséquence, Aimia a versé à la CIBC un paiement d'un montant de 150,0 M\$ pour le transfert d'environ la moitié du portefeuille de cartes Aéroplan à TD qui a été comptabilisé dans les frais généraux et frais d'administration du quatrième trimestre de 2013. Parallèlement au contrat d'achat d'actifs, les parties ont conclu une entente de migration. Selon la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD au cours des cinq premières années (soit le nombre net de titulaires de cartes conservées par la CIBC qui choisissent de migrer vers TD et les titulaires de cartes achetées par TD qui choisissent de migrer vers la CIBC), TD, Aimia et la CIBC ont convenu de faire des versements pouvant atteindre 400,0 M\$. Aimia prendra à sa charge ou aura le droit de recevoir jusqu'à 100,0 M\$ sur ces versements sur une période de cinq ans. Au quatrième trimestre de 2013, une provision totale de 50,0 M\$ a été comptabilisée, laquelle représente la meilleure estimation de la direction quant à la migration nette anticipée de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD sur une période de cinq ans. Aucune modification n'a été apportée à cette provision pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014. Se reporter à la rubrique [Provisions](#) pour un complément d'information. Conformément à l'entente de migration, les paiements relatifs à la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan doivent être versés dans les premiers 45 jours de chaque exercice, le premier paiement devenant exigible en 2015.

TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés. Ces contrats sont décrits dans la notice annuelle d'Aimia datée du 20 mars 2014.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation d'Aimia, ayant représenté 10 % de la facturation brute pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 et 9 % de la facturation brute pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2014, ou 10 % de la facturation brute excluant le versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD au cours du premier trimestre de 2014, comparativement à 10 % et à 11 % de la facturation brute pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, respectivement. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2014 à 218,0 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange d'Aimia. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2014, 45 % du coût total des primes inscrites et des coûts directs ont été payés à Air Canada, contre 38 % et 43 % pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, respectivement, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (membres du réseau Star Alliance). Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif rendu au deuxième trimestre de 2013 relativement au litige concernant la TVA, le coût des primes et les coûts directs fournis par Air Canada (et autres

RAPPORT DE GESTION

membres du réseau Star Alliance), en pourcentage du coût total des primes et des coûts directs, s'est établi à 40 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS ET ENTENTE DE TRANSFERT DU RÉGIME DE RETRAITE

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux qu'Air Canada et Aéroplan ont conclu en date du 13 mai 2005 et qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005 (le « CSG »), toutes les obligations aux termes du CSG, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, ont pris fin.

En juin 2009, la Société a mis en œuvre un régime de retraite à prestations définies par suite de la résiliation du CSG et du transfert des agents des centres de contacts. Dans le cadre du transfert des employés, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan.

Le 8 juin 2012, Aéroplan est parvenue à une entente avec Air Canada selon laquelle le transporteur aérien transférerait au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan tous les actifs et toutes les obligations de retraite accumulés par les employés qui ont été transférés à Aéroplan en 2009 et qui étaient auparavant agents des ventes et du service à la clientèle à Air Canada. Le transfert était conditionnel à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») et, en conséquence, les états financiers au 31 décembre 2013 ne reflétaient pas les actifs et les obligations liés à ce régime.

Aux termes de l'entente, Air Canada a convenu de verser à Aéroplan un montant de 5,5 M\$ en contrepartie du transfert des actifs et des obligations du régime de retraite liés aux employés transférés. Le 18 juin 2012, la contrepartie a été reçue et comptabilisée dans les produits différés. Aéroplan a émis une lettre de crédit du même montant en faveur d'Air Canada afin de garantir le montant de la contrepartie. Le 23 novembre 2012, le montant a été cotisé au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan.

Le 29 mai 2014, le BSIF a donné son approbation et, par conséquent, le montant de la contrepartie de 5,5 M\$ a été comptabilisé dans les autres produits des activités ordinaires. De plus, pour le deuxième trimestre de 2014, un actif net au titre des prestations définies de 1,1 M\$ a été comptabilisé, et un montant correspondant compensatoire a été inscrit dans les autres éléments du résultat global.

RAPPORT DE GESTION

Le 31 juillet 2014, conformément à l'entente de transfert d'actifs du régime de retraite, Air Canada a versé un montant totalisant 68,2 M\$ au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan, soit 95 % de la valeur estimée des actifs du régime à la date du transfert. Le solde, à savoir 2,9 M\$, qui représente l'écart entre la valeur finale des actifs à la date du transfert et les fonds reçus le 31 juillet 2014, a été reçu le 26 août 2014. La lettre de crédit émise à titre de sûreté pour le montant de la contrepartie a expiré au moment où les derniers actifs du régime ont été transférés à Aéroplan.

Le 13 décembre 2012, Aéroplan a conclu une entente de trois ans, laquelle est entrée en vigueur rétroactivement au 15 novembre 2012, avec la section locale 2002 des TCA qui représente les agents de centres de contacts d'Aéroplan. La convention collective a été ratifiée par 72 % des membres ayant voté à la suite des réunions syndicales tenues à Montréal et à Vancouver le 18 décembre 2012.

CPSC

Le 14 mars 2014, comme le prévoit le CPSC en vigueur, Aéroplan et Air Canada ont exécuté une entente visant les tarifs d'échange de la capacité fixe de places à payer par Aéroplan relativement aux échanges contre des primes-voyages pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Le résultat est conforme aux paramètres contractuels préétablis et correspond aux attentes commerciales d'Aéroplan.

BONS DE SOUSCRIPTION ET ACTIONS DE CATÉGORIE B D'AIR CANADA

Dans le cadre du prêt syndiqué à Air Canada du 29 juillet 2009, qui a été remboursé le 3 août 2010, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Le 29 juillet 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun et, le 19 octobre 2009, elle a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, ces bons de souscription pouvant être exercés en tout temps et arrivant à échéance quatre ans après la date d'attribution.

Les bons de souscription étaient présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur était portée à l'état du résultat net dans les produits financiers.

Le 24 juillet 2013, Aimia a exercé 1 250 000 bons de souscription au prix unitaire de 1,51 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,9 M\$. À cette date, la juste valeur de ces bons de souscription s'établissait à 0,9 M\$. Le 16 octobre 2013, Aimia a exercé les 1 250 000 bons de souscription restants au prix unitaire de 1,44 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de

RAPPORT DE GESTION

catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,8 M\$. À cette date, la juste valeur de ces bons de souscription s'établissait à 4,4 M\$.

Le placement en actions de catégorie B d'Air Canada est pris en compte dans les placements à long terme et est comptabilisé comme un placement disponible à la vente évalué à la juste valeur, les changements de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Au 30 septembre 2014, la juste valeur des actions de catégorie B d'Air Canada s'établissait à 21,4 M\$ (18,5 M\$ au 31 décembre 2013).

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Au 30 septembre 2014, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles et des engagements d'AIMIA s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Total	2014	2015	2016	2017	2018	Par la suite
Obligations contractuelles							
Contrats de location simple	106,7	6,3	20,6	13,4	10,3	9,3	46,8
Infrastructure technologique et autres	31,1	5,4	13,1	6,6	4,5	1,5	—
Soutien à la commercialisation et autres	294,3	11,8	43,3	42,1	47,1	44,1	105,9
Dette à long terme ^{a)}	788,1	7,2	37,4	37,4	230,5	218,6	257,0
Obligation d'achat aux termes du CPSC	2 333,1	—	424,2	424,2	424,2	424,2	636,3
Obligations contractuelles	3 553,3	30,7	538,6	523,7	716,6	697,7	1 046,0
Engagements							
Lettres de crédit et cautionnements	59,3	0,7	52,1	6,5	—	—	—
Engagements	59,3	0,7	52,1	6,5	—	—	—
Total des obligations contractuelles et des engagements	3 612,6	31,4	590,7	530,2	716,6	697,7	1 046,0

- a) Comprend l'intérêt sur la facilité de crédit renouvelable et les billets garantis de premier rang, séries 3, 4 et 5, selon la description présentée sous la rubrique *Facilités de crédit et dette à long terme*.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un principal partenaire d'accumulation, AIMIA est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 septembre 2014, AIMIA respectait toutes ces clauses.

RAPPORT DE GESTION

DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2014 et 2013 sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2014 ^{a)}		2013 ^{b)}	
	Montant	Par action ordinaire	Montant	Par action ordinaire
Mars	29,5	0,17	27,6	0,16
Juin	31,3	0,18	29,3	0,17
Septembre	31,3	0,18	29,4	0,17
Total	92,1	0,53	86,3	0,50

- a) Le 13 mai 2014, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,17 \$ à 0,18 \$ par trimestre.
- b) Le 13 mai 2013, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,16 \$ à 0,17 \$ par trimestre.

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2014 et 2013 sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2014		2013	
	Montant	Par action privilégiée	Montant	Par action privilégiée
Série 1				
Mars	2,8	0,40625	2,8	0,40625
Juin	2,8	0,40625	2,8	0,40625
Septembre	2,8	0,40625	2,8	0,40625
Total	8,4	1,21875	8,4	1,21875
Série 3				
Mars	1,9	0,321100	S. O.	S. O.
Juin	2,4	0,390625	S. O.	S. O.
Septembre	2,3	0,390625	S. O.	S. O.
Total	6,6	1,102350	S. O.	S. O.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées, série 1 en circulation au 30 septembre 2014 donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 %, soit 0,40625 \$ l'action privilégiée par trimestre. Les actions privilégiées, série 3 émises le 15 janvier 2014, donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,25 %, soit 0,390625 \$ l'action privilégiée par trimestre.

RAPPORT DE GESTION

Le 12 novembre 2014, le conseil d'administration d'Aimia a déclaré un dividende trimestriel de 0,18 \$ par action ordinaire, de 0,40625 \$ par action privilégiée de série 1 et de 0,390625 \$ par action privilégiée de série 3, payable le 31 décembre 2014.

CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2014, Aimia avait 174 026 383 actions ordinaires, 6 900 000 actions privilégiées, série 1 et 6 000 000 d'actions privilégiées, série 3 émises et en circulation, pour une valeur totale de 1 855,5 M\$. De plus, 8 516 987 options sur actions émises étaient en cours aux termes du régime d'intéressement à long terme d'Aimia.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES, SÉRIE 3

Le 15 janvier 2014, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 8 janvier 2014, Aimia a émis 6 000 000 d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende cumulatif, série 3 (les « actions privilégiées, série 3 »), dont une tranche de 1 000 000 d'actions privilégiées, série 3 à l'exercice intégral de l'option des preneurs fermes visant l'achat d'actions additionnelles, pour une contrepartie en trésorerie totale de 146,0 M\$, déduction faite des frais d'émission de 4,0 M\$. De plus, un recouvrement d'impôt connexe de 1,0 M\$ a été comptabilisé. Les porteurs d'actions privilégiées, série 3 auront le droit de recevoir un dividende cumulatif et fixe déclaré qui sera payable trimestriellement au taux annuel de 6,25 % pour la période initiale de cinq ans. Le taux du dividende sera révisé le 31 mars 2019 et tous les cinq ans par la suite pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 4,20 %. Aimia a affecté le produit net de cette émission à ses ressources financières et aux fins générales de l'entreprise.

Les porteurs des actions privilégiées, série 3 auront la faculté de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série 4 (les « actions privilégiée, série 4 »), sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2019 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées, série 4 pourront recevoir un dividende variable trimestriel cumulatif procurant un rendement correspondant au rendement de trois mois des bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 4,20 %.

RAPPORT DE GESTION

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 13 mai 2013, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 17 212 126 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2013 au 15 mai 2014 au plus tard.

Le 13 mai 2014, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto aux fins du renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 15 530 762 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2014 au 15 mai 2015 au plus tard.

Aucune action n'a été rachetée durant la période du 16 mai 2013 au 30 septembre 2014.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

La perte par action d'Aimia attribuable aux actionnaires de la Société s'est respectivement chiffrée à 0,17 \$ et à 0,00 \$ pour les trimestres terminés les 30 septembre 2014 et 2013, et à 0,44 \$ et à 2,21 \$ pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2014 et 2013. La perte par action est calculée déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.

CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2014, la Société a adopté la norme révisée suivante.

Modification d'IAS 32 visant à préciser les exigences sur la compensation

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, a été modifiée de manière à préciser certaines exigences sur la compensation des actifs et des passifs financiers. La Société a déterminé que l'adoption de cette norme révisée n'avait eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

RAPPORT DE GESTION

MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR

Les normes nouvelles et modifiées qui suivent ont été publiées, et leur application est obligatoire pour les périodes comptables futures.

- A. En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. IFRS 15 remplace l'ensemble des normes précédentes portant sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires, y compris IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations connexes, notamment IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La norme précise les exigences relatives à la comptabilisation des produits des activités ordinaires. Plus particulièrement, la nouvelle norme introduit un cadre conceptuel fondé sur le principe général qu'une entité comptabilise des produits des activités ordinaires reflétant le transfert de biens et services promis pour un montant qui rend compte de la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. La norme fournit également des indications plus détaillées que les normes précédentes et pourrait donner lieu à des changements aux classements et aux informations à fournir, en plus de venir modifier le moment de la comptabilisation de certains types de produits des activités ordinaires. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, l'adoption anticipée étant toutefois autorisée. La direction évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.
- B. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*. La nouvelle norme remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les modifications finales apportées dans la dernière version comprennent l'ajout de lignes directrices sur le classement et l'évaluation des actifs financiers ainsi que l'introduction d'une troisième catégorie d'évaluation des actifs financiers, à savoir ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La norme établit également un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues qui s'applique aux instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances résultant de contrats de location, aux actifs sur contrat et à certains engagements de prêts écrits et contrats de garantie financière. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, sauf pour certaines exceptions. Son adoption anticipée est autorisée. Le retraitement des données relatives au classement et à l'évaluation présentées pour les périodes antérieures, notamment en ce qui a trait aux pertes de valeur, n'est pas exigé. La Société évalue encore l'incidence qu'auront ces modifications. Elle ne prévoit toutefois pas qu'elles auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- C. En septembre 2014, l'IASB a publié les améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014. Les principales modifications et précisions apportées aux normes sont résumées ci-après :
- IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, a été modifiée de manière à préciser qu'un changement de méthode de cession ne doit pas être considéré comme un nouveau plan de vente, mais plutôt comme un prolongement du plan initial. Par conséquent, les

RAPPORT DE GESTION

exigences de cette norme continuent de s'appliquer. La modification vient aussi préciser que le fait de changer de méthode de cession n'entraîne pas de changement de la date de classement.

- IAS 19, *Avantages du personnel*, a été modifiée de manière à préciser que la largeur du marché des obligations d'entreprise de haute qualité doit être évaluée en fonction de la monnaie dans laquelle l'obligation est libellée, plutôt qu'en fonction du pays où elle se situe. Lorsque le marché des obligations d'entreprise de haute qualité libellées dans la monnaie en cause n'est pas large, les taux des obligations d'État doivent être utilisés.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, leur adoption anticipée étant toutefois autorisée.

Cette publication comprend également les modifications suivantes, qui doivent être appliquées rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, leur adoption anticipée étant toutefois autorisée :

- IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, a été modifiée de manière à préciser qu'il n'est pas nécessaire de fournir des informations sur la compensation dans les états financiers intermédiaires résumés.
- IAS 34, *Information financière intermédiaire*, a été modifiée de manière à préciser le sens de « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » et stipule que les informations intermédiaires requises doivent être présentées dans les états financiers intermédiaires ou fournies au moyen de renvois entre les états financiers intermédiaires et le rapport financier intermédiaire plus complet dans lequel elles apparaissent.

Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

- D. En septembre 2014, l'IASB a publié des modifications à IFRS 10, *États financiers consolidés*, et à IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, afin d'éliminer des incohérences entre les exigences des deux normes. Plus particulièrement, ces modifications viennent préciser que le profit ou la perte doit être comptabilisé en entier lorsque la transaction comporte un regroupement d'entreprises et qu'une tranche seulement du profit doit être comptabilisée lorsque la transaction vise des actifs qui ne constituent pas une entreprise. La norme révisée s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, son adoption anticipée étant autorisée. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

RAPPORT DE GESTION

ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Se reporter à la *note 2* des états financiers consolidés audités d'Aimia au 31 décembre 2013 et à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2013 pour passer en revue les estimations comptables cruciales d'Aimia.

Pour préparer les états financiers selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). Les principales estimations faites pour préparer les états financiers consolidés ont notamment servi à comptabiliser les désistements et les impôts sur le résultat, à déterminer la période d'amortissement des immobilisations, les critères de perte de valeur des immobilisations et du goodwill, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et les éventualités.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société a adopté des contrôles et procédures de communication de l'information qui ont été conçus par le chef de la direction du groupe, en sa capacité de chef de l'exploitation, et le chef des finances, avec l'aide de la direction, en vue de fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements importants leur sont communiqués. La Société a également adopté des contrôles internes à l'égard de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2014, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière d'Aimia.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

RAPPORT DE GESTION

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration d'Aimia a approuvé ces documents avant leur publication.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats d'exploitation et la situation financière d'Aimia font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction.

Pour de plus amples renseignements et pour une description complète des facteurs de risque pouvant affecter considérablement les activités de la Société, se reporter aux rubriques correspondantes du [rapport de gestion de 2013](#) et de la [notice annuelle](#) d'Aimia datée du 20 mars 2014.

Il est possible que les risques qui y sont décrits, et qui sont mis à jour ou précisés dans le rapport de gestion de la Société pour la période terminée le 30 juin 2014 ainsi que dans les présentes, ne soient pas les seuls auxquels Aimia est exposée. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés non importants pourraient se manifester et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats d'exploitation et sur la situation financière d'Aimia.

Les paragraphes qui suivent mettent à jour et remplacent la rubrique [Paiements au Canada](#) figurant sous la section portant sur les facteurs de risque intitulée [Réglementation](#) présentée dans le rapport de gestion de 2013 et dans la notice annuelle d'Aimia datée du 20 mars 2014 et précisée dans le rapport de gestion de la Société pour la période terminée le 30 juin 2014.

[Paiements au Canada](#)

En 2010, le ministère des Finances du Canada a adopté le Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit, dont l'application est volontaire, en réaction aux demandes exigeant une plus grande transparence des coûts associés à l'acceptation de paiements électroniques au point de vente (frais d'interchange), plus particulièrement les coûts engagés par les marchands selon les catégories de cartes. En parallèle, un groupe de travail sur l'évaluation des systèmes de paiement a été formé pour évaluer la sécurité, la fiabilité et l'efficacité du système de paiements canadien. Le groupe de travail devait livrer son rapport final, accompagné de ses recommandations, au ministre des Finances à la fin de 2011. En 2012, le gouvernement du Canada a annoncé la création du comité consultatif du ministère des Finances sur le système de paiement, soit une tribune regroupant des représentants des secteurs public et privé. Ce comité est chargé d'examiner plus à fond l'écosystème des paiements canadien et de présenter des recommandations au ministère des Finances à cet égard. Aimia continuera de collaborer avec le comité consultatif du ministère des Finances sur le système de paiement ainsi qu'avec le ministère des Finances lui-même afin de fournir son point de vue et de l'information sur l'évolution du système des paiements

RAPPORT DE GESTION

au fil du temps. Des modifications à divers aspects du système des paiements actuel, y compris des changements apportés au système d'établissement des frais d'interchange des cartes de crédit, pourraient avoir des répercussions sur les produits des activités ordinaires pour les compagnies émettrices de cartes de crédit, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre facturation brute.

Le 15 décembre 2010, le Bureau de la concurrence du Canada a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence visant à faire abolir les règles qu'il estime contraignantes et anticoncurrentielles et que Visa et MasterCard imposent aux commerçants qui acceptent leurs cartes de crédit. La demande visait expressément les règles interdisant aux commerçants d'appliquer des frais supplémentaires aux paiements faits par carte de crédit, de même que les règles forçant les commerçants à accepter tous les types de cartes de crédit d'un même réseau, quelle que soit la structure de frais ou le taux des frais d'interchange.

Le 23 juillet 2013, le Tribunal de la concurrence a rejeté la demande présentée par le Bureau de la concurrence du Canada et peu après, le Commissaire de la concurrence a annoncé qu'il n'interjetterait pas appel de la décision du Tribunal. Le Tribunal de la concurrence a fait remarquer, en rejetant la demande, que la meilleure réponse aux préoccupations soulevées par le commissaire serait l'adoption d'un cadre réglementaire qui devrait faire l'objet d'un examen par le ministère des Finances. Par suite des commentaires du Tribunal de la concurrence, le ministère des Finances a demandé au comité consultatif du ministère des Finances sur le système de paiement de se pencher sur la question. Ce comité a mené des consultations avec ses membres afin d'élaborer des options et des solutions possibles pour répondre aux préoccupations soulevées. Parallèlement, le ministère des Finances a tenu des rencontres bilatérales avec différents intervenants de l'industrie dans le but d'encourager la mise en œuvre de mesures d'application volontaire visant à gérer les inquiétudes plutôt que d'avoir recours à une intervention réglementaire. Le 11 février 2014, dans le cadre du budget fédéral 2014-2015, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement continuera de collaborer avec les intervenants pour promouvoir des pratiques équitables et transparentes et pour contribuer à faire diminuer les coûts absorbés par les marchands liés à l'acceptation des cartes de crédit, tout en encourageant ces marchands à offrir de meilleurs prix aux consommateurs. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a précisé qu'il entendait renforcer le Code de conduite d'application volontaire destiné à l'industrie des cartes de crédit et de débit, après consultation des parties prenantes.

Depuis la nomination d'un nouveau ministre des Finances en mars 2014, Aimia a participé activement à de nombreuses discussions et rencontres avec les parties prenantes, notamment le ministre et son personnel. Conformément aux consultations antérieures et aux discussions approfondies tenues au cours des deuxième et troisième trimestres de 2014, Aimia a fourni des informations et donné son point de vue afin de veiller à ce que les conséquences pour Aimia qui pourraient survenir en raison de changements dans le système de paiements canadien sont bien comprises et prises en compte par le gouvernement canadien.

RAPPORT DE GESTION

Le 4 novembre 2014, Visa et MasterCard ont soumis des propositions volontaires distinctes et individuelles visant à ramener les frais de carte de crédit qu'elles imposent à un taux effectif moyen de 1,50 % pour les cinq prochaines années. Comme l'a indiqué le ministre des Finances du Canada, les deux engagements représentent une réduction des frais de carte de crédit d'environ 10 %. Dès maintenant, et jusqu'au 30 avril 2015, date d'ici laquelle la mise en œuvre des réductions doit être entreprise, Aimia collaborera avec TD et la CIBC, ses principaux partenaires financiers, en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles et de faire connaître les incidences que ces réductions auront sur les membres d'Aéroplan et les activités de la Société. En ce qui concerne Aimia et le programme Aéroplan, nous concentrons nos efforts sur le maintien de notre proposition de valeur de premier plan sur le marché ainsi que sur nos récompenses qui sont appréciées par plus de cinq millions de membres actifs au Canada.

Si les réductions de frais découlant des propositions volontaires étaient mises en œuvre par les intervenants de l'industrie, y compris les partenaires financiers d'Aéroplan, de telle manière à fournir un partage approprié de la réduction entre les parties, l'incidence sur le programme Aéroplan et les activités d'Aimia devrait être négligeable. Par contre, si Aéroplan devait absorber la totalité ou une portion importante de la réduction, cela aurait une incidence négative importante sur notre facturation brute et pourrait venir réduire la valeur et les avantages pour les membres d'Aéroplan.

Le paragraphe qui suit met à jour et remplace les facteurs de risque relatif à Nectar Italia et à Air Miles Moyen-Orient figurant sous la section intitulée *Dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients* de la rubrique **RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS ET AU SECTEUR D'ACTIVITÉ** :

Le programme Nectar Italia tire une partie importante de ses facturations brutes des ententes conclues avec les supermarchés Simply Sma (« Sma ») et les hypermarchés Auchan (« Auchan »), et le programme Air Miles Middle East tire une partie importante de ses facturations brutes de son partenaire de coalition fondateur, HSBC. Les ententes commerciales relatives à la participation de ces partenaires piliers dans le cadre des programmes respectifs de fidélisation coalisés sont des ententes à long terme par nature (c'est-à-dire d'une durée d'au moins deux ans), quoique HSBC dispose de droits de sortie anticipée. Depuis plusieurs mois, Aimia poursuit des discussions avec Sma et Auchan concernant la poursuite de leur participation au programme Nectar Italia, leurs ententes commerciales actuelles expirant au premier trimestre de 2015. Pour l'heure, Aimia ne s'attend pas à conclure une entente de renouvellement avec Sma ou Auchan et elle examine un certain nombre de solutions de rechange afin de s'assurer de pouvoir continuer à proposer une offre intéressante à plus de six millions de membres qui participent actuellement au programme. Rien ne garantit que la contribution financière aux résultats d'Aimia d'éventuels autres épiciers ou partenaires d'accumulation sera semblable à la contribution passée qui a découlé des relations existantes avec Sma et Auchan ou qu'elle sera conforme aux attentes d'Aimia. De plus, si les éventuels nouveaux partenaires fournissaient un apport moindre aux résultats d'Aimia que la contribution fournie par le passé par les partenaires

RAPPORT DE GESTION

existants, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre facturation brute, nos produits des activités ordinaires, les frais d'échange et la rentabilité.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Aimia et ses entreprises opérationnelles, notamment la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle d'Aimia, datées respectivement du 14 mars et du 20 mars 2014, peuvent être consultées sur le site SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web d'Aimia au www.aimia.com, sous « Investisseurs ».